

# MIMET

numéro 170

## informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet



14 juillet 2018

**Vive  
la  
France**



**Toujours pas  
d'augmentation  
des impôts  
communaux  
en septembre**



**Fln d'année réussie**



**pour nos 3 écoles**



**M**imet, c'est l'été  
toute l'année !



Avec les enfants de Mimet, avec Madame la Présidente du Département, ou avec Messieurs les Préfets...



Nous vivons une époque incertaine. Lorsque les doutes et l'ambiguïté s'emparent de nos vies, nous nous réfugions sur le solide, instinctivement nous nous replions sur le vrai.

En ces périodes d'incertitudes pour la France, la résistance de la Commune est d'autant plus rassurante. Depuis plus de deux siècles, la Commune, la Mairie, la Ville, le Village ont déjà prouvé leur force dans les périodes les plus indécises de l'Histoire de France. Les très hauts dirigeants devraient utiliser ce solide roc républicain communal pour construire un avenir à nos populations françaises, plutôt que le dévitaliser. Et d'autres devraient cesser leur critiques systématiques pour notre Commune.

Ici, à Mimet, Mes Chers Concitoyens, je veux vous remercier pour votre affection envers notre Village.

La Mairie est un de vos points de repères concrets dans votre vie de tous les jours et vous marquez votre reconnaissance à la Municipalité en participant massivement aux élections municipales, à plus de 80%.

C'est bien la preuve que votre Commune ne représente pas seulement le passé, mais aussi l'avenir. Les habitants constatent tous les jours que les élus locaux ne proclament pas que c'était mieux avant, car ils agissent au quotidien pour l'avenir. Les citoyens comprennent que leurs élus locaux servent à quelque chose, car le maître mot des maires n'est pas "statu quo" mais le changement dans l'action positive pour leur population.

Si un Maire ne respecte pas l'environnement, ne préserve pas le village en construisant des immeubles et des ZAC, augmente les impôts ou contracte des emprunts toxiques sans améliorer les routes et les chemins, les habitants savent rapidement en changer.

A Mimet, obtenir 77% de vos suffrages aux élections municipales, nous a conduit à la plus grande rigueur et nous faisons tout pour travailler le mieux possible. Nous ne chômons pas et nous assumons nos responsabilités pour les familles de Mimet pendant que d'autres personnes pétées d'orgueil ou obsédées par leur ambition personnelle, confondent l'action publique avec l'idéologie.

Je dis souvent : *j'aime mieux ma Commune que la politique*, alors que les élites qui nous gouvernent ou les personnes qui voudraient revenir au lourd passé de Mimet ne lésinent pas sur les promesses politiques ou les dénigrements inlassables. Il est tellement plus facile de parler que d'agir...

*Bonne Vacances à tous !*

*Georges CRISTIANI*



## "Nous préserverons toujours Mimet"

# Mimet honore toujours les grands moments de notre passé

Le 14 Juillet est un moment fort d'unité nationale



14 Juillet



*“Ensemble, mes chers amis, déposons une gerbe en l'honneur de toutes celles et de tous ceux qui étaient animés des idéaux de Liberté d'Égalité et de Fraternité qui ont inspiré et guidé nos aïeux depuis 1789”.*



8 mai



19 mars

**Les libertés individuelles chèrement acquises par le peuple français doivent être rappelées et célébrées.**



18 juin



8 juin

**Le 11 novembre prochain, Mimet célébrera le centenaire de l'Armistice, en reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont donné leur vie pour nous.**

Réunions publiques

# Monsieur le Maire et les élus toujours proches des Mimétains

Des réunions publiques de concertation sont régulièrement proposées aux Mimétains par Monsieur le Maire. A ces occasions, divers sujets sont débattus "en direct" avec les habitants, comme la voirie, la création de dos d'âne, la sécurité dans les quartiers, le ramassage des ordures ménagères, le débroussaillage, la sécurité routière, les transports scolaires...

les news

info  
n° 170

4



aux Rigauds - 27 janvier 2018



Ces réunions de quartier, qu'il s'agisse de sécurité routière, de cambriolages, d'incendies, de débroussaillments, etc... sont l'occasion pour les habitants de trouver des solutions aux vrais problèmes de tous les jours, sans attendre les élections...

Mimet se gère dans la proximité avec les habitants pour éviter les erreurs et les rumeurs. Le travail quotidien du Maire et des adjoints est ainsi concret. C'est la garantie d'un travail qui colle à la réalité !



aux Moulières - 17 février 2018

# Les habitants ont la parole !

Parce ce que c'est grâce à votre confiance que nous construisons, ensemble, notre cadre de vie, la majorité municipale est à l'écoute de chacun de vous. A ces réunions de quartiers, la parole vous est donnée pour être écoutée. Ce sont des moments d'échanges privilégiés qui guident les actions de l'équipe municipale, c'est ça la proximité !

*"Se déplacer, aller à la rencontre des gens et prendre en compte les préoccupations de chacun. Lors de ces réunions c'est votre quotidien qui nous intéresse"*

Un des sujets abordés est la sécurité. Parce que la quiétude à Mimet et la sécurité des biens et des personnes font partie de nos préoccupations majeures, l'équipe municipale est donc très attentive à toutes vos observations qui sont ensuite remontées à la Gendarmerie, autorité nationale de sécurité qui reste une compétence régalienne de l'Etat.



aux Jérômes - 9 juin 2018

La sécurité routière n'est pas oubliée et nous prenons en compte toutes vos remarques afin de garantir à nos enfants la plus grande sécurité.

Ces réunions nous permettent aussi de vous faire part de projets divers ou encore de rétablir certaines vérités, car il y a toujours des rumeurs et de l'intox qui circulent sur le net...



au Chemin Saint-Sébastien - 9 juin 2018

à La Source - 9 juin 2018



# La Crèche de Mimet

La Crèche de Mimet, eu égard à son emplacement privilégié au sein d'un écrin de verdure du Château-Bas et à ses prestations de qualité, rencontre un immense succès.

Cette Crèche municipale, créée en 2007, ne cesse d'attirer grand nombre de parents désireux d'y inscrire leur "pépète d'or".

Elle possède un agrément de 38 enfants.

"Cette année 2018, pour la rentrée de septembre, l'Ifac, structure gestionnaire de la Crèche, a enregistré 49 demandes supplémentaires.

**19 enfants ont été accueillis selon les modalités d'accueil suivantes :**

- ▶ Date de la demande d'inscription
- ▶ Age de l'enfant pour la répartition des sections
- ▶ Habiter Mimet

Les bébés ont été admis de la façon suivante :

- ▶ 10 nouveaux bébés
- ▶ 3 moyens grands dont 1 occasionnel
- ▶ 3 nouveaux grands dont 1 occasionnel

Nous tenons à préciser que, cette année, afin de satisfaire le maximum de familles mimétaines, nous avons inscrit certains enfants uniquement quelques jours par semaine, quand cela était possible, ce qui permet aussi à certains parents de diversifier la garde.

La Commune n'a pas les moyens financiers pour construire une seconde Crèche. Nous vous informons que de nombreuses Assistantes Maternelles habitent sur la Commune et offrent des prestations de très grande qualité. Le système de garde est certes différent mais, en association avec la Crèche, elles organisent des rencontres communes enrichissantes pour les enfants qui leur sont confiés.

A titre d'exemple,

- ▶ Le 24 avril 2018, visite de la ferme pédagogique sur le parking de la grande salle,
- ▶ Le 27 juillet 2018, pique-nique dans le nouveau jardin de la Crèche.

Toutes ces manifestations permettent aux enfants d'approcher la vie en collectivité et de rencontrer leurs futurs copains de maternelle.

Une liste des Assistantes Maternelles est à votre disposition en Mairie et en avant-dernière page de ce journal."

*Muriel Sassi, Adjointe au Maire*

## Du côté de nos tout-petits



La Crèche de Mimet a fêté le Carnaval et, une fois encore, les mamies de la Villa Casalonga (Centre Paul Cézanne) ont été invitées pour un après-midi récréatif.

A cette occasion, petits et grands ont partagé ce moment de fête et de bonne humeur. Toujours de beaux moments de convivialité et d'échange très enrichissants pour tous.



Goûter intergénérationnel très apprécié par petits et grands





Comme l'année dernière les animaux de la petite ferme ont rendu visite aux enfants de la cCrèche. Moutons, chèvres, canards, dindon, lapins ont ravi les petits. Une calèche tirée par un poney tout doux a promené les enfants. Les assistantes maternelles de Mimet et leurs petits ont à nouveau été conviés pour partager ce moment privilégié avec les animaux.

Les enfants de la crèche ont également invité les mamies de la Villa Casalonga pour partager ce moment privilégié.





Une chasse aux œufs de Pâques a été organisée dans le jardin de la Crèche.



Les enfants ont également eu la chance d'accueillir les sapeurs-pompiers de Mimet à la Crèche. Ils sont intervenus avec des camions VSAV (véhicule de secours et assistance aux victimes) ainsi qu'un camion incendie.

Les enfants ont été ravis et ont pu visiter le camion VSAV ainsi que tenir une lance à incendie.





Fête de la Musique à la Crèche

**Mercredi 4 juillet les chevriers de Mimet ont accueilli les enfants de la Crèche (grande section) à la bergerie de Fontbelle.**

Jeudi 21 juin, la fête de la musique s'est déplacée à la Crèche. Matinée avec Thierry l'intervenant musique : création d'une flûte pour les plus grands, histoire de la souris verte en musique et spectacle de chansons avec tous les enfants présents.

L'après-midi avec la maman d'Antonia : atelier "tambour japonais", histoires et chansons en manipulant des tambours.



Les enfants ont pu découvrir comment traire une chèvre, les outils agricoles comme le tracteur, Iris l'ânesse toute douce sur laquelle les plus courageux sont montés, le chevreau dernier-né du troupeau. Une jolie matinée...



La nouvelle Crèche de Mimet a été ouverte en 2007. Elle a une capacité de 38 bébés. Sa construction a coûté en 2006, 908 237 €. Chaque année la mairie finance 96 653 € en plus des frais de fonctionnement : 15 000 €. Elle fonctionne en Délégation de Service Public avec l'Ifac Provence, qui emploie 14 personnes. La Mairie prend également en charge l'ensemble de l'équipement et du fonctionnement des locaux tout au long de l'année.



*"Notre Crèche de Mimet ne peut pas accueillir tous les enfants de Mimet. Dans le futur, nous aurons peut-être des moyens nouveaux pour en construire une seconde, mais aujourd'hui nous devons être très rigoureux"* Muriel Sassi, Adjointe

# Les Assistantes Maternelles

Les Assistantes Maternelles sont également soutenues par la Mairie. Ça bouge de leur côté car elles sont toujours très actives avec leurs petits. Elles ont partagé des moments sympas avec la Crèche de Mimet mais ont aussi organisé leurs propres activités comme le carnaval dans la salle des Moulières prêtée par la Mairie et la chasse aux œufs de Pâques au jardin d'enfants de la Pastorale.



On cherche les œufs de Pâques au jardin de la Pastorale



Les Assistantes Maternelles et leurs petits ont trouvé les œufs de Pâques



Carnaval





Sortie au jardin public du village



ou au jardin public de Biver



Remise des diplômes pour le passage à la maternelle

# La rentrée scolaire 2018

**La rentrée scolaire aura lieu le lundi 3 septembre à 8h30.**

Comme chaque année, la municipalité sera au rendez-vous pour faciliter la rentrée scolaire, qui reste un événement important dans la vie des familles. La rentrée des élèves de maternelle sera échelonnée. Les listes seront affichées la veille de la rentrée avec les horaires (attention nous rappelons que, pour les enfants de maternelle, comme chaque année depuis 25 ans, il n'y aura pas de transport, pas de cantine et pas de garderie le 1<sup>er</sup> jour d'école).

La rentrée sera suivie dès le samedi 8 septembre à 14h30 par le Forum des Associations. Si vous n'avez pas encore choisi votre activité pour l'année 2018-2019, vous pourrez rencontrer les associations mimétaines qui vous présenteront leur programme.

## Carte de Transports Scolaires

### Le transport aux Ecoles Communales de Mimet

Votre enfant est inscrit dans une de nos 3 écoles Communales de Mimet. Il utilise les Transports Scolaires qui sont gratuits pour les familles, mais qui ont un coût pour la Mairie.

L'année dernière, la Mairie versait 50€ par enfant à la Métropole. Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, la Métropole a augmenté le tarif. Il est aujourd'hui de 60€ par enfant. Ce coût est toujours pris totalement en charge par la Mairie de Mimet, afin que ce service reste gratuit pour les familles de Mimet.

Mais tous les élèves des écoles communales de Mimet qui utilisent les transports scolaires doivent obligatoirement être inscrits en Mairie et être titulaire d'un titre de transport, pour être régulièrement assurés.

M. Le Maire vous a adressé la fiche d'inscription aux transports pour la rentrée scolaire 2018/2019 que vous devez compléter et retourner en Mairie. Celle-ci doit être accompagnée d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité récente de votre enfant et de la carte d'identité du responsable légal.

**Les inscriptions pour les transports scolaires sont imposées par la Métropole. Elles ont lieu du 9 juillet au 22 août 2018, pensez à vous rendre en Mairie munis des pièces suivantes :**

**Pièces à fournir :**

- Fiche d'inscription à retirer en Mairie ou Mairie Annexe du 9 juillet au 22 août 2018,
- Justificatif de domicile récent,
- 1 photo récente (format carte d'identité),
- 1 chèque à l'ordre de la Régie Transports Mimet,
- carte nationale d'identité d'un des deux parents,
- gratuit pour les enfants de maternelle et primaire (transports pris en charge par la Mairie)
- attestation de bourse de l'année précédente (pour les boursiers),
- livret de famille si plus de 3 enfants

**Le renouvellement des abonnements et les premières inscriptions peuvent désormais se faire sur internet :**  
<https://transports-scolaires.ampmetropole.fr>

La carte de transport personnelle de votre enfant, chargée de l'abonnement sera, dans tous les cas, envoyée à votre domicile.

**Pour avoir sa carte à la rentrée, il faut s'inscrire avant le 22 août 2018.**

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de renouveler l'inscription aux transports scolaires toutes les années.

### Pour les Collèges et lycées

Un seul tarif, 60 € cette année au lieu de 50 € ou 100 €, les élèves peuvent utiliser le bus tous les jours.



### La Métropole a décidé unilatéralement de ne plus encaisser les chèques des transports scolaires

Vous savez que la loi a décidé que la Métropole était responsable des transports. Mais la Métropole a transféré la gestion des transports scolaires aux Communes, pour faciliter les choses. La Mairie de Mimet est donc dans l'obligation de prendre toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la gestion en créant une nouvelle régie de recettes des transports scolaires mimétains (RTM).

**Renseignements auprès de la Métropole, responsable des transports, ou en Mairie de Mimet**

# La 17<sup>ème</sup> Fête des 3 Ecoles



La traditionnelle fête des 3 écoles communales a eu lieu, cette année, le vendredi 15 juin à la Grande Salle à 18h. Ce moment est toujours très attendu par tous les élèves, notamment les CM2 qui sont récompensés pour leur passage en 6<sup>ème</sup>. Une animation a diverti les enfants et leurs parents et un apéritif a été offert aux plus grands pour clôturer cette journée, créée en 2001.



Remise des diplômes  
au CM2 par  
M. le Maire

Ces fêtes traditionnelles des 3 écoles communales sont l'occasion de rencontres bien sympathiques entre les élus, les parents et les élèves. M. le Maire se prête volontiers à l'exercice des signatures des diplômes des enfants qui le souhaitent. Il en profite pour discuter avec chacun de leurs rêves d'avenir : *"qu'est-ce que tu veux faire plus tard ?"*...



# Communales à la Grande Salle

Les enfants et les parents, heureux dans la Grande Salle qui résonne aux cris des élèves de Mimet...



Chaque année depuis 17 ans, les enfants partagent ainsi l'Ecole avec leurs parents et leurs copains pour bien terminer l'année scolaire.



En attendant la remise des prix, les petits écoliers ont assisté au spectacle BAB et le chat Caribou.



écoliers à Mimet



15

# Les Vacances au Centre Aéré

écoliers à Mimet



16



Du 24 au 26 avril se sont déroulées les journées du challenge culinaire. Tandis que les "Pitchouns" et les "Minots" réalisaient des trains avec des wagons formés par de nombreux gâteaux au yaourt, rectangulaires, enrobés d'un glaçage au chocolat et décorés de biscuits et de bonbons, le secteur jeunes se lançait un défi "Top Chef" !! Le centre aéré a reçu pour cette occasion les enfants des centres aérés de Meyreuil, Peynier et Vitrolles.



Retour en images sur le séjour neige des vacances de février





Des équipes ont été composées avec les enfants des différents centres pour favoriser les rencontres et le partage.

Ces journées ont été rythmées par une multitude de jeux autour de la cuisine. Des quizz, des épreuves sportives, des jeux ont permis aux enfants de gagner les ingrédients nécessaires à la réalisation de leur gâteau.

Comme le dit le dicton, "après l'effort vient le réconfort". En fin de journée, les enfants ont chacun eu droit à leur part de gâteau. La clôture idéale d'une journée bien chargée.



Une journée dynamique au centre aéré



**Les vacances d'été sont animées au Centre Aéré de Mimet avec un programme sur mesure.**

Au-delà de ces sorties, de nombreuses activités et des jeux seront organisés tout au long des journées au Centre Aéré comme le Jeu de la Tèque, le ventre Gliss et Trampoline.



# Le bel âge à la Chaumière

On vit désormais de plus en plus longtemps. Cette évolution dont on ne peut que se féliciter, permet à nos aînés de profiter sereinement de leurs années de retraite.

Elle justifie également qu'une attention soutenue soit portée à leurs conditions de vies. Attentive au bien-être de ses Seniors, Mimet apporte des réponses adaptées à leurs besoins. Faire en sorte que personne ne soit laissé au bord de la route, reste pour la Mairie de Mimet, une exigence.

Le club la Chaumière accueille les aînés. L'association, présidée par Liliane Cerri, réalise de nombreuses animations et des activités intergénérationnelles.



seniors

info  
n° 170

18

infos

## Mimet Propre, un service mis en place par la Mairie

Les équipes des services techniques se chargent, quand c'est nécessaire, de la récupération des dépôts sauvages.



Toutefois, moins il y a de débris ou dépôts clandestins et plus le ramassage est rapide et efficace.

La propreté de la Commune c'est aussi l'affaire de tous. Si tout le monde y met du sien pour ne pas dégrader l'environnement, la vie sera plus belle. C'est donc un effort collectif. Un autre service gratuit mis à la disposition des Mimétains : le ramassage des objets encombrants est effectué tous les mardis et les jeudis sur rendez-vous au 04 42 12 62 39.

# Les maires couleront avec la fusion

La fusion en préparation entre Métropole et Département implique un changement de statut qui les vicariera

**D**ans le département de Marseille, les maires vont perdre leur statut de fonctionnaires pour devenir élus locaux. Cette fusion administrative, qui sera effective en 2020, va donc entraîner une disparition de ces élus locaux. Les maires de Marseille vont donc être remplacés par des élus locaux. Cette fusion administrative, qui sera effective en 2020, va donc entraîner une disparition de ces élus locaux. Les maires de Marseille vont donc être remplacés par des élus locaux.

**Le pays d'Arles, l'autre qu'on ne voit pas**

Il y a une autre commune qui va être touchée par cette fusion, c'est le pays d'Arles. Les maires de ce territoire vont également perdre leur statut de fonctionnaires pour devenir élus locaux. Cette fusion administrative, qui sera effective en 2020, va donc entraîner une disparition de ces élus locaux. Les maires de Marseille vont donc être remplacés par des élus locaux.

**"On ne doit pas flinguer comme ça les communes."**

GEORGES CRISTIANI

## ZOOM SUR Mimet



La fête des 3 écoles communales de Mimet

**La fête des trois écoles communales.** Les vacances approchant il est une tradition à Mimet instaurée il y a 17 ans, de fêter la fin de l'année scolaire pour les élèves des trois écoles communales du village. C'est, à la grande Salle que rendez-vous avait été donné aux écoliers et familles en présence, bien sûr de leurs enseignants et de l'équipe municipale, pour une fin d'après-midi ludique, avec ambiance musicale par la "Boîte Amus" et son spectacle "BAB et l'orchestre des Chats". Pour cette fête la Ville et son maire Georges Cristiani ont mis en avant les élèves des deux classes de CM2 qui vont quitter les écoles primaires communales de la Tour et des Mouillères pour intégrer les collèges à C'est donc, par une cérémonie très protocolaire, introduite par un discours de l'édile, qu'ils sont appelés un par un sur l'estrade par Cristiani. Ils sont tous ceints d'une écharpe aux couleurs du village portant la mention "Écoles communales de Mimet - Promotion 2017/2018" entourés de leurs enseignants, afin que leur soit remis leur diplôme d'écolier mimétain ainsi qu'un dictionnaire. Il est bien entendu que les parents ont usé de leurs téléphones portables et appareils photos pour pouvoir garder un souvenir de cette cérémonie.

mercredi 14 février 2018 / La Marseillaise

## La Marseillaise

### 3 QUESTIONS À...

**Georges Cristiani, maire SE de Mimet lançait hier « Maires de Provence », un mouvement destiné à s'opposer à la fusion métro-pole-Département envisagée par le gouvernement.**

Ce nouveau mouvement pourrait présenter des candidats en cas d'élection au suffrage universel direct des membres de la future collectivité.

**Vous créez « Maires de Provence », de quoi s'agit-il ?**

Avec Jean-Claude Féraud maire de Trets (et vice-président LR du conseil départemental, ndr.), rejoint par Lucien Limousin maire de Tarascon et Jean-Pascal Gourmes,

### Les logiques comptables ?

Il est guidé par des logiques politiques politiciennes. Le discours autour du « trop de communes en France » ou des économies en réduisant le millefeuille administratif n'est qu'un décor. Aujourd'hui le maire de Mimet a une indemnité de 1200 euros par mois, s'il devait être remplacé par un fonctionnaire ce serait un cadre A qui gagnerait deux ou trois fois plus. La réalité c'est que les élus locaux posent problème à tous les gouvernements technocratiques. Les partis politiques -très utiles à la démocratie par ailleurs- ne doivent pas avoir une place prépondérante en 2020 car avec l'élection au suffrage universel direct de la collectivité, les maires des petites communes seront mécaniquement écartés et le débat territorial sera noyé dans des combats politiques. Ce projet est un revers pour ceux qui ont voté pour la métropole. J'insiste : en vidant de pouvoir les communes, c'est le pouvoir du peuple qui se vide.

**Que disent Martine Vassal et Jean-Claude Gaudin de votre initiative ?**

Ils ne sont pas au courant dans le détail mais connaissent le fond de notre discours. Ils respectent les communes l'un et l'autre.

Propos recueillis par L.P.

Mardi 9 Janvier 2018  
www.laprovence.com

## MIMET

# Georges Cristiani déjà en route pour les 2020

**C**est devant une salle des fêtes comble que le maire et son conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population samedi.

Après un moment de recueillement face aux événements difficiles qui se sont déroulés en 2017, c'est un Georges Cristiani offensif, et passionné, qui a fait un discours engagé. Dès le début de son allocution il a tenu à mettre en avant la reconnaissance du village de Mimet par ses pairs, reconnaissance due à sa présidence de l'union des maires des Bouches-du-Rhône. Il a fait part également de sa volonté d'être un maire à plein temps, sans autre mandat électoral.

Il a évoqué les projets réalisés durant 2017. Photo : B. Bouillon



# Des maires montent leur liste pour 2021

C'est ce qui s'appelle anticiper. Dès les prémices de la Métropole, en 2012, Georges Cristiani était à la tête du combat des maires contre l'institution finalement née dans la douleur il y a deux ans.

Plutôt que de repartir à l'assaut du projet de fusion avec le Département soutenu par Emmanuel Macron à l'horizon, le maire sans étiquette de Mimet a décidé de modifier sa stratégie. Il a envisagé que le changement de statut de la collectivité, envisagé par le gouvernement, modifiera le statut de la collectivité. Et n'oblige-t-elle pas à une quelconque représentation pour les élus communaux ? Avec Jean-Claude Féraud à sa droite, il a créé un mouvement, "Maires de Provence", dont l'objectif est d'exister de l'intérieur. Il est en train de dénicher des communes et de démarcher les maires. Cristiani. Cela ne fait que creuser le fossé entre les communes et la Métropole.

En ce qui concerne le projet de fusion, le maire de Mimet a une volonté de réduire, de réduire les pouvoirs locaux, de recentraliser les compétences. C'est un projet destiné à créer une Métropole qui gère tout. C'est pour l'économie locale, reprend-il. C'est pour le pouvoir s'occuper de nos communes, de nos communes à incendie. C'est pour faire revenir les compétences vers les communes, ce qui n'est pas le projet du gouvernement, il faut que la loi. Une volonté physique que Jean-Claude Gaudin inscrit surtout dans une Vassal, au courant de la démarche. La présidente LR du Département étant désignée à droite pour prendre la suite à la Métropole. C'est grâce au Conseil départe-

ne... trait près... du budget... mune."

neille... un dé... borne... les fai... Et... elle p... liens... aux al... de la... Cristia... en pré... d'inter... stiano et... des services... Linda... qu'il n'y a... pas... la... conseil... à m... icieuse;... qu'on ne peut... commune sans une... s'op...

clusion de la cérémonie... Cristiani remercie... ensemble son équipe... gale. Il fait part égale... sa volonté d'être au... vous électoral de 2020... nouvelle ses vœux aux Mi... en terminant par un... "Salut" très applaudi.

## RENCONTRE

# Le discours "citoyen" du pape devant les élus



L'allocution se fait en italien mais le Vatican a pris soin d'écrire un texte en français. Dans la salle ornée de marbres roses et de plafonds peints qui jouxtent les appartements, à la basilique Saint-Pierre de Rome, le pape François évoque le "virage de l'ensemble" ce lundi midi. Auquel 300 élus et conjoints de la région qui ont accepté l'invitation de Georges Pontier, évêque de Marseille. À passer trois jours à Rome, le souverain pontif offre un discours presque laïc. "Démuni de tout prosélytisme mais construit sur la fraternité" indique la députée LREM atkoxise Anne-Laurence Petel en sortant. "Une prise de parole étonnamment citoyenne où il a cité la devise de la République", ajoute Georges Cristiani, maire SE de Mimet.

Et si certains, à l'image de Roland... et oublier nos étiquettes politiques". Le matin, il avait marché depuis son hôtel en compagnie du maire communiste d'Arles Hervé Schiavetti.

Et de tous ces élus à l'ère n'a toutefois rien d'opérateur. "Ce n'est pas un voyage", avait prévenu le père coordinateur du séjour de Toulon. Avant de rencontrer le pape, maires et conjoints avaient discuté deux heures durant avec deux de ses cardinaux secrétaires d'État aux Affaires étrangères. "On a pu parler bioéthique, fin de vie ou place des femmes dans la société sans sentir le poids de

l'Église catholique", note Georges Cristiani. D'autres rendez-vous visant à faire entendre la vision du monde de l'écologiste d'ici. "Ces moments difficiles, on ouvre pour les grands principes et on pense au bien commun à long terme", souligne le pape en s'appuyant sur son encyclique Laudato Si' de 2016 remodelant la doctrine sociale de l'Église. Un message reçu par les politiques même si, glisse Roland Blum, "nos contraintes ne sont pas tout à fait les mêmes".

François TONNEAU

## MIMET

# Les jeunes ont rendez-vous autour du panier



Un plateau de rencontre inter-clubs, réservé aux enfants de 5 à 9 ans, a lieu dimanche à Mimet.

Une rencontre inter-clubs de basket pour enfants de 5 à 9 ans (catégories baby et mini) est organisée dimanche de 14 heures à 17 heures par le BCEL à Mimet. Il s'agit d'une compétition, au cours de laquelle des activités sont proposées pour les enfants des différents clubs participants.

Cette journée est une bonne occasion, de venir observer de près l'approche de l'enseignement du basket aux enfants, et pourquoi pas de susciter des vocations ? Le basket club Étalo est un club de basket amateur qui couvre les communes de Mimet, Gréasque, Saint-Savournin et Cadolive. S'il est reconnu pour la compétition dans toutes les catégo-

ries, le BCEL qui va bientôt fêter ses quarante ans d'existence, est également ouvert au "sport loisir" et s'est engagé sur des thématiques comme la formation des arbitres et l'éco-citoyenneté. Il est un des clubs du département qui compte le plus de licenciés féminins.

En misant sur les animations pour les moins de 11 ans, il a obtenu le Label national "école de mini basket" en 2017. Il intervient également dans les écoles pour faire découvrir le basket et des animations lors des temps périscolaires.

Cette saison 2017/2018 deux activités nouvelles ont été ouvertes : un évènement de basket pour les enfants de 4 à 5 ans (Tloun Basket) et du Fit Basket (adultes), proche du fitness s'exerce avec un ballon de basket et permet de se maintenir en forme.

J.D. / photo DR

**La Provence**

## Visite du Préfet de Police des Bouches-du-Rhône

Vendredi 20 avril, Monsieur Olivier de Mazières, Préfet de Police des Bouches-du-Rhône depuis le mois de juillet 2017 s'est déplacé en Mairie accompagné de Monsieur Sylvain Rénier, Colonel de Gendarmerie et Conseiller en Police et Gendarmerie. Différents points de sécurité ont été abordés notamment "les voisins vigilants" dont plusieurs membres Mimétains étaient présents.



### La Gendarmerie nous communique les chiffres de la sécurité du mois de décembre 2017

#### Atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2016 : 5 ↗ en 2017 : 22

#### Atteintes aux biens

En 2016 : 74 ↗ en 2017 : 94

#### Escroqueries, infractions économiques et financières

En 2016 : 7 ↘ en 2017 : 6

#### Grande criminalité

En 2016 : 0 → en 2017 : 0

#### Comportements portant atteinte à la tranquillité publique

En 2016 : 4 ↗ en 2017 : 28

#### Infractions à la réglementation

En 2016 : 3 → en 2017 : 3



Le réseau "Participation citoyenne - Voisins Vigilants" a été créé par la Mairie, la Police et la Gendarmerie, le 20 novembre 2014.

Si vous souhaitez faire parti de ce réseau n'hésitez pas à faire une demande à M.onsieur le Maire. Il présentera votre candidature à la Gendarmerie. Après validation par M le Préfet de Police, vous participerez à l'opération qui a été mise en place à Mimet, en 2015. Vous serez alors un référent identifié par les autorités et susceptible de les informer immédiatement sur des situations inhabituelles dont vous serez le témoin. Votre identité ne sera pas publiée. Contactez-nous en Mairie.

La sécurité est l'affaire de tous ! 17

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle n'hésitez pas à appeler

Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

Police Municipale ☎ 06 10 07 22 21 - 06 14 07 13 83

Mairie ☎ 04 42 12 62 42 Site Officiel : [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)



Mimet, comme toutes les autres communes de Provence, vit dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé. Après la mise en place du régime d'état d'urgence qui est resté en vigueur pratiquement deux ans et la promulgation de la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, une nouvelle mesure a été mise en place. Il s'agit de la mesure Vigipirate "Printemps 2018", active depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette posture Vigipirate actualise les mesures de vigilance, de prévention et de protection. L'accent est mis, notamment, sur la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités, etc...), des lieux à forte fréquentation et des lieux de divertissement. Le recours à la vidéoprotection doit également être privilégié.

*"Nous avons porté une attention particulière sur les écoles communales en raison de la présence d'enfants. Ainsi, les abords du Groupe Scolaire de la Tour sont équipés de vidéoprotection depuis plusieurs années. Je dois rappeler que certains enseignants, et l'opposition municipale avaient retardé l'implantation de la vidéosurveillance aux abords du groupe scolaire de la Tour. Bien que l'opposition s'obstine et n'approuve toujours pas l'équipement de la commune en vidéosurveillance, nous devons aujourd'hui passer outre cette entêtement et équiper de 8 caméras l'Ecole Communale des Moulières et ses abords. Les menaces terroristes, les vols et les actes de délinquance sont de plus en plus nombreux"* Francis Molina, adjoint à la Sécurité.



## Sécurité routière

Ralentez, vous aller rater un virage...



45 caméras de vidéosurveillance ont été posées, et 14 vont être en action en 2018

Vols, délinquance, incivilités, propreté, etc, tout ne peut pas être réglé par la Police Municipale et la vidéosurveillance, mais les questions de sécurité sont essentielles pour la municipalité. Avec la Gendarmerie et le Préfet de Police, nous avons décidé de connecter nos 59 caméras communales au réseau de la Gendarmerie.

## Accessibilité des massifs

Un nouveau code couleur commun aux Bouches-du-Rhône, au Var et aux Alpes-Maritimes est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018. 4 niveaux de risque sont déterminés :

- Autorisé
- Autorisé avec recommandations
- Réglementé (prescription)
- Interdit

\* Pour les Bouches-du-Rhône



+ moyens d'extinction et de protection

Niveau de risque feu de forêt (croissant)



zonage

vert

jaune

orange

rouge

Présence dans les massifs

Massif forestier



Usage d'engins ou matériel susceptible de générer des départs de feu (travaux)

Massif forestier + 200 m



Comme les années précédentes, le niveau de risque applicable à chaque massif forestier sera consultable par tous à partir de 18 heures pour le lendemain :

- sur le site Internet départemental de l'État ([www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)),
- sur le serveur vocal dédié de Provence Tourisme au n° 0811 20 13 13,
- sur le site ou l'application mobile de Provence Tourisme (MyProvence Balade).

## Pour cet hiver : distribution du sel de déneigement

A la rentrée, pensez à consulter les panneaux d'affichage et le site de la Mairie [www.mimet.fr](http://www.mimet.fr) pour les dates de distribution gratuite du sel de déneigement.

# Compteurs Linky



Une réunion d'information sur les nouveaux compteurs linky sera organisée le :

**Jeudi 13 septembre**  
**à 18h30**  
**à la Salle des Fêtes**  
**du Village**

*"En tant qu'élus municipaux, nous devons avoir une conception éthique de nos responsabilités, il n'y a pas que la juridique et les finances, il y a aussi la morale. Enedis, trop arrogant, n'a pas été à la hauteur du déploiement de ce compteur "intelligent" dans les foyers Français. Que nous édictions une simple motion, ou un arrêté du maire ou à une délibération du Conseil Municipal, nous devons consulter la population de Mimet pour prendre nos responsabilités d'élus locaux"*

L'équipe municipale d'Intérêt Communal

## La fibre arrive à Mimet

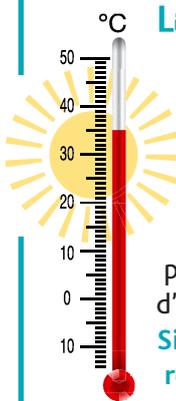
Elle était très attendue, la fibre est en cours de déploiement sur la Commune. Les tirages des câbles souterrains de la fibre sont en cours de réalisation et les tirages des câbles aériens devraient commencer prochainement. D'après Orange, le déploiement prendra fin en 2020.



Cette opération est réalisée par l'opérateur historique et financée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. En raison du libre choix des consommateurs, les usagers peuvent opter pour l'opérateur qu'ils souhaitent. Pour tout renseignement, vous devez contacter l'opérateur de votre choix. La Mairie demeure à votre disposition avec Bernard Montagna, Adjoint au Maire.



## La canicule peut mettre votre santé en danger !



**La Commune de Mimet par son altitude élevée est soumise à des changements brusques de températures (canicule en été, verglas, froid, neige en hiver).**

En tant que Maire, j'ai un devoir de précaution et de protection des habitants de Mimet. Je pense particulièrement aux personnes âgées susceptibles d'être isolées.

**Si vous pensez être isolé(e) et si vous souhaitez rester en contact avec la Mairie pour votre sécurité et votre tranquillité, je vous propose de contacter la Mairie au 04 42 12 62 42.**

L'été est là, et avec lui les fortes chaleurs. Adoptez les bons réflexes !!!!

**La canicule c'est quoi ?** Votre santé peut être en danger quand ces trois conditions sont réunies :

Il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, cela dure 3 jours ou plus.

**En période de canicule quels sont les signaux d'alerte ?**

Crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38°, vertiges, nausées, propos incohérents. N'hésitez pas, appelez le 15.

**En période de canicule quels sont les bons gestes ?**

Je mouille mon corps et je me ventile, je mange en quantité suffisante, j'évite les efforts physiques, je ne bois pas d'alcool, je maintiens ma maison au frais, je ferme les volets le jour, je donne et je prends des nouvelles de mes proches et surtout je bois régulièrement de l'eau, je ne reste pas en plein soleil.

**Les personnes particulièrement concernées sont les femmes enceintes, les bébés, les jeunes enfants, les personnes âgées.**

**En cas de doute n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien.**

**Pharmacie de la Tour : 04 42 58 97 62**

**Pharmacie des Moulières : 04 42 51 25 85**

**Ne restez pas seul**, à Mimet vous pouvez rejoindre l'association Club du 3<sup>ème</sup> Age la Chaumière. Le Club est ouvert tous les mercredis et vous accueille pour le déjeuner et vous propose des activités l'après-midi. De nombreuses sorties (restaurants, visites et autres) sont organisées comme le 20 mars à Mane, le 16 avril à Roquevaire pour le carnaval. On célèbre aussi la fête des Mères et des Pères et à cette occasion le Maire et la Première Adjointe se joignent aux adhérents pour ces belles fêtes.

*“La flore provençale est valorisée et respectée à Mimet”*

Docteur Bertrand Balansard, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement. Des panneaux pédagogiques ont été implantés sur le chemin de randonnée reliant l'aire de retournement du Chemin Saint Sébastien à la Vigie. Les panneaux de présentation du “jardin des plantes médicinales provençales” aux Vignes Basses ont été mis en place. La plantation et la signalisation des plantes se sont achevées au printemps”.

## Le nouveau jardin des plantes médicinales provençales !

Comme annoncé dans le bulletin 169, la plantation et la signalisation des plantes sont achevées aux Vignes Basses.



# Les festivités

A Mimet, on ne perd pas une occasion de se retrouver autour d'événements festifs et conviviaux tout au long de l'année.

Mimet bouge !

Dimanche 15 avril - Salle des Fêtes

## "Le Prince de la Forêt"

Gratuit

La Compagnie Mascarille a présenté un spectacle gratuit "Le prince de la forêt" d'après la légende de Robin des Bois. Quand Richard Cœur de Lion part en croisade, Robin et sa bande livre bataille contre l'usurpateur du trône..... On adore les légendes.



6 mai 2018 - Dans les rues du village

## "Vide Grenier"

Succès et bonne humeur toujours au rendez-vous pour cet événement familial mimétain avec plus de 60 exposants. Curieux et amateurs étaient venus nombreux dénicher la "bonne affaire".

Cette année un espace était réservé aux livres, CD, vinyls et jeux vidéo.





Samedi 23 juin à Château-Bas

## L'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Les 60 musiciens de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix ont renouvelé leur rendez-vous annuel pour un concert de qualité dans la cour d'honneur de Château-Bas, seule partie du domaine autorisée par la Commission de Sécurité à recevoir le public.



**La photographie ! Une passion qui a commencé tout jeune pour Jean Sandini.** Dans la salle des mariages de la Mairie, une exposition photos réalisée par Jean Sandini, Mimétain, a été appréciée par un public venu nombreux. Cet ancien Conseiller Municipal de Mimet a toujours "impressionné" la pellicule... "Une expo... un rêve... devenu réalité".

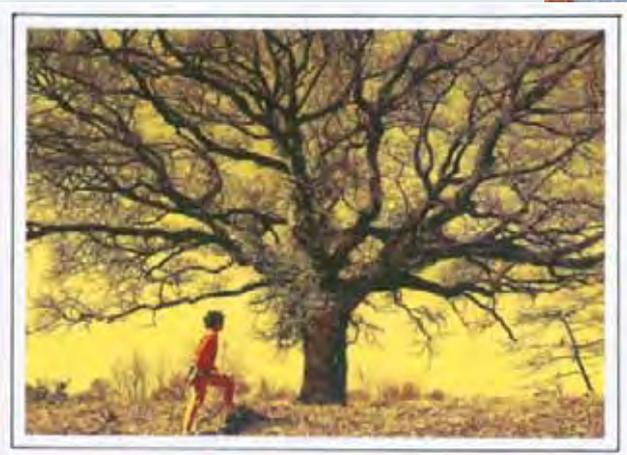


Photo © Sandini

# Présentation au Château-Bas du Festival de Théâtre

Tout au long de la soirée, la troupe "Ipanéma Jazz Quartet" a animé ce moment convivial et toujours très attendu.



## 17<sup>ème</sup> Festival de Théâtre à Château-Bas

les news



26



La Cour d'Honneur de Château-Bas est la plus haute scène de théâtre des Bouches-du-Rhône

En dépit d'un contexte concurrentiel élevé avec la Coupe du Monde de Football, le 17<sup>ème</sup> Festival de Théâtre de Mimet, présenté du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet dans le site exceptionnel de la cour d'honneur de Château-Bas, a rencontré un vif succès avec plus de 1 100 spectateurs.

4 spectacles de qualité, interprétés par des Compagnies de réputation nationale ont été présentés : "Le chapeau de paille d'Italie" d'Eugène Labiche, de la fantaisie avec le spectacle "Sexe arnaque et tartiflette", ensuite une comédie écrite par Josiane Balasko "Un grand cri d'amour" et pour finir "César" le dernier de la trilogie de Marcel Pagnol.

18 années de travail et d'engagements pour que le Festival de Théâtre atteigne une très bonne réputation. Rendez-vous est pris pour le 18<sup>ème</sup> Festival de Théâtre qui vous réservera de très bonnes surprises...

César - Cie ciné théâtre Baudrac & Co





*La vie culturelle est mise à l'honneur à Château-Bas, tant par la qualité et la diversité des prestations que par la magie du lieu...*

## Pourquoi l'achat de ce Château-Bas par la Mairie de Mimet a-t-il été contesté par l'opposition municipale ?

Lorsqu'en 2003, le Comité d'Entreprise d'EDF, en difficultés financières, présidé par le syndicat CGT, a mis en vente son Domaine de Mimet (réservé aux agents d'EDF), notre équipe municipale actuelle a tout mis en œuvre pour que le Pays d'Aix l'achète en 2004. Pour des raisons politiques, l'opposition ne le souhaitait pas. En 2012, la commune de Mimet, qui avait retrouvé un équilibre financier, a pu racheter le domaine pour 1,37 M€ (ce prix a été fixé par la Direction Générale des Finances Publiques). L'opposition municipale a continué à dénigrer cet achat. Aujourd'hui, l'opposition trouve toutes les plus mauvaises raisons pour critiquer ce choix et les animations qui s'y déroulent. Et, toutes les rumeurs possibles sont lancées... Pourtant, de très nombreuses manifestations ont été créées dans l'enceinte de la Cour d'Honneur, notamment :

- Le Festival International de Piano (reconnu nationalement) ;
- Le Festival de Théâtre (1 100 spectateurs en 2018) ;
- Les concours de Boules départementaux (200 participants en 2017) ;
- La Fête annuelle des Ecoles Communales de Mimet (400 familles) ;
- Les Comités d'œuvre sociale du Pays d'Aix ;
- Le repas de fin d'année du personnel municipal ;
- Les réunions de Commissions de la Métropole ;
- Diverses manifestations ouvertes au public comme les Concerts des Orchestres Philharmoniques (400 spectateurs), ou les reconstitutions historiques de l'Area s'y déroulent, etc...

Depuis, l'achat du Domaine de Château-Bas a été unanimement salué (ou presque...) par la population de Mimet.

Une partie du domaine, la cour d'honneur intérieure, a reçu un agrément de l'Etat pour recevoir le public. Le reste du domaine (parc et bâtiments) exige des mises en sécurité coûteuses qui seront peu à peu réalisées. *Rome ne s'est pas faite en un jour...*

Un grand escalier public de liaison a été construit entre le Château et la Grande Salle qui reçoit des manifestations sportives et culturelles. Ainsi le public peut être accueilli dans la partie sécurisée. Cet escalier permet au public d'utiliser à la fois la Grande Salle et la Cour d'Honneur du Château-Bas et son parvis. Ce château s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale d'Intérêt Communal de protéger et conserver le patrimoine de Mimet et d'offrir le meilleur service possible aux familles de Mimet. Nous comprenons donc mal l'idéologie et l'opposition systématique ...

*L'équipe municipale d'Intérêt Communal*

## Les festivités à Mimet

### à la rentrée

**Samedi 25 et Dimanche 26 août à 20h**

Journées boulistes

Château-Bas



**Samedi 8 septembre à 14h30**

Forum des Associations

Boulodrome du village

**Du 15 au 23 septembre**

13<sup>ème</sup> Salon des Arts Entrée libre

Vernissage le vendredi 14 septembre à 18h30

Ferme de la Tour

**Samedi 15 et Dimanche 16 septembre**

Journées du Patrimoine

**Dimanche 14 octobre**

28<sup>ème</sup> Foire aux Miels,  
gastronomie et artisanat

Centre Village

**Dimanche 7 octobre de 9h à 18h**

Bourse aux livres

Bibliothèque des Moulières

**Samedi 17 novembre à 20h30**

Spectacle Mélody Lou (gratuit)

Salle des Fêtes du village

**Samedi 24 et Dimanche 25 novembre**

**de 10h à 17h**

Exposition d'Aquarelle

Ferme de la Tour

**Samedi 8 et Dimanche 9 décembre**

Téléthon Salle des Fêtes du village

**Samedi 15 et Dimanche 16 décembre**

**de 10h à 17h**

Exposition Artisanale de Noël

Ferme de la Tour

les news



n° 170

27



# Des travaux pour

Fontbelle, le royaume des enfants, toujours plus sécurisé

Dans le respect du bâtiment de la Ferme de Fontbelle du XVIII<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle salle vous accueille..



travaux



info  
n° 10  
28



Des travaux de création d'une nouvelle salle de 225m<sup>2</sup> ont été réalisés. Le réfectoire existant a été agrandi d'environ 60 m<sup>2</sup>. Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs de Mimet sont ainsi plus à l'aise pour déjeuner et pour vivre des jours heureux !

Les façades ont été rénovées toujours en respectant l'architecture de la Ferme du XVIII<sup>ème</sup> siècle ainsi que le parvis et les abords de Fontbelle pour assurer la sécurité des enfants.

La commune propose ces deux salles à la location pour l'organisation de mariages, baptêmes, anniversaires, fêtes de famille... N'hésitez pas à contacter la Mairie pour les tarifs de location des salles et du Centre.



Avec Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental, la commune de Mimet investit pour l'avenir



# améliorer le quotidien

De l'entretien des chemins et des bâtiments communaux, à la création de voirie et de nouveaux locaux, la Mairie de Mimet ne cesse d'investir pour améliorer le quotidien des familles de Mimet.

## Travaux en plein cœur du village



Travaux à la place de la Poste

travaux



n° 170

29

Depuis le mois de juin 2018, des travaux d'enfouissement des réseaux d'Adduction Eau Potable et de France Télécom, ainsi que des travaux de réfection de la chaussée sur la Place de la Poste, ont été entrepris. Ces travaux s'étendent à la rue de Pergine, au chemin Saint-Sébastien, à la Route de Notre Dame des Anges et vont durer environ 2 mois.

## Cimetière des animaux

Ils nous ont aimés, consolés parfois, leur seule présence nous a apporté du réconfort. Que faire de nos animaux de compagnie lorsqu'ils nous ont quittés.

A Mimet, nous avons décidé de leur offrir un coin de terre non loin du cimetière de la Tour. Pour tout renseignement vous pouvez vous rapprocher de la Mairie.

C'est dans ce lieu calme que vous pourrez venir vous recueillir et honorer la mémoire de votre fidèle compagnon à quatre pattes. Si vous souhaitez que la terre de Mimet soit la dernière demeure de votre animal, la mairie se tient à votre disposition pour vous renseigner.



# Les travaux continuent à Mimet

travaux

Travaux de réfection de la voirie  
au Chemin du Vallon et au  
Lotissement le Panorama

A Mimet, améliorer le quotidien est une priorité. L'entretien de la voirie constitue une lourde charge pour la Commune, mais il faut maintenir la qualité de la chaussée pour éviter son vieillissement et sa dangerosité.



30



La réfection des chemins communaux est une nécessité qui a exigé une programmation pluriannuelle pour ne pas augmenter les impôts. L'équipe municipale n'a jamais attendu les périodes préélectorales pour procéder aux rénovations de voirie. Ce sont des travaux coûteux mais qui doivent être réalisés afin de maintenir un bon niveau de sécurité routière. Toutefois avec 72 km de chemins communaux, le travail n'est pas facile... "C'est dans la rigueur de la programmation et avec le soutien du Conseil Départemental et du Pays d'Aix que nous avons pu, depuis 17 ans, rénover peu à peu la voirie municipale. Espérons que nous pourrions poursuivre ce programme avec la Métropole..." Lordine Bélarbi, Adjoint aux Travaux

# Réfection de la toiture de l'ancienne Mairie



Réfection de la toiture de l'ancienne Mairie



Toiture finie

Avec les années, les intempéries, le soleil, la neige, la toiture de l'ancienne mairie commençait à se dégrader. Avant que des dégâts plus importants n'engendrent des travaux plus coûteux, la Mairie a décidé de refaire la toiture.



Pose de films solaires sur les fenêtres de l'Ecole des Moulières

## L'Ecole des Moulières

L'Ecole Communale des Moulières construite en 1958 fait l'objet de multiples rénovations et adaptations à la vie scolaire. Après avoir rénové totalement la toiture, procédé à la réfection de la cour, des toilettes et des classes, sécurisé les entrées, des films solaires ont été posés sur les fenêtres de l'Ecole des Moulières pour réguler la température dans les classes et protéger les enfants des rayons du soleil.

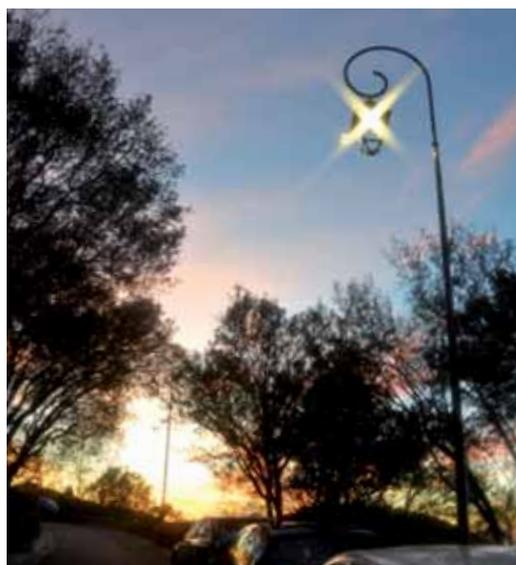
## Eclairage public : Mimet respecte l'environnement

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, la Commune continue à moderniser ses installations avec la technologie LED.

L'ensemble de la Diote, des Jérômes, une partie de la D46g ainsi que le Saoutadou, le Bosquet et le Clos des Oliviers seront équipés de nouvelles lanternes à technologie LED.

Ces nouveaux appareillages permettront de faire des économies sensibles sur la consommation d'énergie et également sur l'entretien. Par ailleurs l'éclairage des écoles maternelle et primaire de la Tour sera également modernisé ; rénovation des armoires électriques, contrôle des prises de terre existantes, changement de tous les points d'éclairage avec des LED. Les interrupteurs et les prises seront changés.

*Bernard Montagna, Adjoint au Maire*



## 2 nouveaux logements sociaux aux Moulières

Mimet compte aujourd'hui 90 logements sociaux. A l'emplacement de la "Maison Revelli" historiquement connue, les deux logements sociaux sont à présent terminés. Ils ont été attribués à deux familles de Mimet. L'une des deux maisons a été affectée à la famille d'un petit-fils des Frères Revelli, célèbres footballeurs .



M le Maire ne baisse pas les bras et continue son combat pour faire changer la loi punitive qui impose à Mimet de construire 25% de logements sociaux, soit 367 HLM, soit 1500 habitants supplémentaires !

Lors de la construction par Neolia de ces deux logements sociaux, la rue des Marguerites a pu être élargie et rénovée.

*"Construire mieux plutôt que construire plus"* reste le principe de l'équipe majoritaire d'Intérêt Communal



La rue des Marguerites a été élargie et rénovée



32



"Monsieur le Préfet Pierre Dartout, je connais parfaitement la loi SRU et j'essaie de m'y conformer.

Mais la loi nous impose de construire 367 logements sociaux et je persiste à dire que ce n'est pas raisonnable, avec toutes les conséquences sociales et fiscales que cela entraînerait.

J'apprécie la compréhension dont font preuve vos services, notamment ceux de la DDTM, pour prendre en compte les spécificités de notre commune. Toutefois, je tiens à insister sur nos particularités :

Il nous est impossible à Mimet de construire 367 logements HLM sur notre territoire urbain avec :

- 94% classés en risques incendies ;
- 91% soumis au risque minier ;
- 100% soumis au risque de mouvement de terrain par retrait et gonflement des argiles et 10% soumis à un risque inondation.

Le peu de terrains constructibles disponibles est situé dans une topographie de petite montagne de la Commune (la Mairie se situe à 500m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron). Les constructions sont plus coûteuses qu'en plaine. Le bassin minier de Gardanne reste un bassin d'emploi en déclin qui génère peu d'économie et d'emplois. Bien qu'une ligne de transports publics ait été créée en 2007, les transports en commun sont très insuffisants. Les actifs sont donc dans l'obligation de disposer d'un véhicule personnel. Il est également nécessaire de rappeler que Mimet n'a pas les moyens de recevoir près de 1500 habitants supplémentaires qui obligerait la Mairie à construire un nouveau Groupe Scolaire, une crèche supplémentaire, et de multiples autres équipements et services qui dépasseraient très largement les possibilités financières de la Commune". Ce qui fait le charme de Mimet, c'est sa quiétude et ses paysages. Nous construisons du logement social, mais à notre rythme et selon notre cadre de vie. A la place des grosses constructions qui défigureraient nos paysages, nous préférons construire des pavillons coquets qui s'intègrent parfaitement à nos paysages. Ce choix coûte cher à la mairie qui doit payer chaque année de lourdes amendes, mais maintenir notre qualité de vie n'a pas de prix !"

# Nos champions Mimétains

## Un champion d'aviron

### Nathan Givort-Siacchi

Il débute sa scolarité à Mimet. Il commence l'aviron à 11 ans au Cercle de l'Aviron de l'Estaque à Marseille. A 15 ans, il devient vice-champion de France en équipage de 4. A 17 ans, il remporte la coupe de France et s'inscrit alors parmi les meilleurs rameurs de la Région PACA. Après son bac, il intègre le Pôle France Aviron à Toulouse pour y mener son double projet sport/études. Aujourd'hui il fait partie des meilleurs équipages français et le voilà sélectionné en équipe de France séniors (-23 ans). Il prépare sa carrière internationale en ligne de mire les championnats du Monde fin juillet 2018 en Pologne. Mais c'est toujours à Mimet que Nathan aime venir se ressourcer... dans nos collines de Provence.



## Breakdance : Nahim Sassi et son élève Carlotta

Le 20 mai 2018, Carlota Dudek du collectif break2mars, entraînée par Nahim Sassi, s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires 2018 (YOG 2018). Cette qualification est historique car c'est la première fois que cette discipline est présente sur des Jeux Olympiques, elle fait donc de Carlota et de Nahim, son entraîneur, les premiers représentants Français du Breakdance aux JO, après un long processus de qualification.

Carlota a également participé au Championnat du Monde de Breakdance à Tokyo (Japon) le dimanche 20 mai 2018.

Au terme de cette ultime étape de qualification pour les JO, qui succède à l'étape qualificative du championnat Europe/Afrique et du processus de qualification National, les 24 meilleurs Bboys et Bgirls du monde se disputeront les médailles dans trois épreuves B-Boys, B-Girls et Breaking équipe mixte, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires 2018 (YOG 2018).

## Championne de Line Dance : Annie Aufran

Annie Aufran pratique la Line Dance. Tout le monde connaît le Madison... Et bien la Line Dance c'est comme le Madison, mais en plus varié et de plus en plus compliqué et technique suivant le niveau. Vous pouvez danser sur toutes sortes de rythmes et de styles : swing, polka, valse, cha-cha... qui peuvent être aussi de la musique Country. Vous dansez seul ou en partner, duo ou team... mais aussi en groupe et si possible alignés d'où le nom de Line Dance.

Des compétitions sont organisées par plusieurs organismes dont le World Dance Masters WDM (le plus grand rassemblement mondial de Line Dance). Les préqualifications ont lieu dans chaque pays. Il y a plusieurs niveaux : Starter, Newcomer, Novice, Intermédiaire et Avancé - et plusieurs sections d'âges. Dans sa catégorie, Annie a gagné son titre de championne de France en Newcomer Solo au mois de Février 2017 qui lui a valu une qualification pour les Mondiaux en Angleterre où elle termine seconde derrière l'Australie.

Cette année au mois de mars, elle a passé le niveau supérieur "Novice" et termine 1<sup>ère</sup> aux European Dance Masters WDM en Irlande.

Du 10 au 13 août 2018, se tiendront à nouveau les World Dance Masters. La grande finale aura lieu le dimanche 12 août.



## Hand Ball Club - HBCCBM

Les U 13 garçons ont remporté la phase finale de leur championnat en battant l'équipe d'Auriol 11 à 5. On peut féliciter nos Mimétains Valentin Rey, Mathieu Azéma, Gabriel Charpentier, Matéo Castronovo. Les U 13 filles ont terminé 5<sup>ème</sup> au championnat excellence. Félicitation à notre Mimétaine Océane Saim.

## Nos petits bonheurs

Chloé D'AMORE née le 6 octobre 2017 à Marseille  
Victor CALABRO né le 19 janvier 2018 à Aix-en-Provence  
Marylou GUYON née le 25 janvier 2018 à Aix-en-Provence  
Emma WOLFF née le 2 février 2018 à Aix-en-Provence  
Auguste JARD né le 2 mars 2018 à Aix-en-Provence  
Ethan GAMUNDI né le 5 mars 2018 à Aix-en-Provence  
Axel LAUVERJAT né le 21 mars 2018 à Aix-en-Provence  
Liv DARGNAT LEFEVRE née le 31 mars 2018 à Aix-en-Provence  
Lenny SEROPIAN né le 7 avril 2018 à Aix-en-Provence  
Issa JOUBEL BELKHIRI né le 25 avril à Aix-en-Provence  
Rudy HAOUR né le 3 mai 2018 à Marseille  
Angelina MIR née le 9 mai 2018 à Aix-en-Provence  
Téha GUILLAUME née le 13 mai 2018 à Aix-en-Provence

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur au bébé !*

## Nos joies

Océane MANES et Thomas BAUCHEMIN le 5 mai 2018  
Julia ROUGER et Damien DEMELAS le 12 mai 2018  
Anaïs MOYON et Nicolas HORDY le 9 juin 2018  
Magali BOUVIER et Miguel LÉON le 23 juin 2018  
Carole OSEI et Florent PEYRE le 21 juillet 2018  
Christelle COLOMBIER et Mathieu CEZARD le 21 juillet 2018

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés*

## Nos peines

Mireille PECH veuve CATALIN décédée le 27 janvier 2018  
Danièle WEBER veuve GRAMMATICO décédée le 2 février 2018  
Luc IMMORMINO décédé le 3 février 2018  
Claude MICHALCZAK épouse DESLANDES décédée le 10 février 2018  
Alain FARINA décédé le 20 février 2018  
Victorin CARTA décédé le 23 février 2018  
Gilbert MILLE décédé le 23 février 2018  
Marie-Louise BESEVAL épouse ROUX décédée le 25 février 2018  
Joséphine ODDOERO veuve VANNINI décédée le 8 mars 2018  
Paulette FAURE veuve TRIDENT décédée le 10 mars 2018  
Roger BLANC décédé le 17 mars 2018  
Sergio BACCO décédé le 18 mars 2018  
Georges TSETSEMELI décédé le 20 mars 2018  
Claude AMERIGO décédé le 2 avril 2018  
Bernard DUPLESSY décédé le 3 avril 2018  
Lucienne DALMASSO veuve CARLETTO décédée le 4 avril 2018  
Jean-Marc ALLARD décédé le 15 avril 2018  
Christiane LAUNES veuve ARNEODO décédée le 20 avril 2018  
Gaston MONTI décédé le 21 avril 2018  
Jeanne SEGURA veuve LOPEZ décédée le 20 avril 2018  
Marc PORTALIER décédé le 3 mai 2018  
Joséphine BALSAMO veuve MERIC décédée le 10 mai 2018  
Fortuné CAVALLERA décédé le 22 mai 2018  
Hélène BOEFF veuve VOLERY décédée le 31 mai 2018  
Marie JORNET veuve VITTONI décédée le 11 juin 2018  
Joseph GARCIA décédée le 11 juin 2018  
David HERNANDEZ décédé le 12 juin 2018  
Rodolphe MURGIA décédé le 14 juin 2018  
Paul MANFREDA décédé le 27 juin 2018

*M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.*



**Soyons reconnaissants à nos 3 élus, à nos 3 conseillers municipaux qui, avec leurs très hautes compétences, n'affichaient jamais leurs qualifications et leur érudition, chacun dans leur domaine.**



**Gilbert Mille,** le grand scientifique, doyen de faculté resté humble mais d'une compétence rare ; il a mis à la disposition du village sa supériorité intellectuelle. Il mérite notre respect pour ce qu'il était et pour ce qu'il faisait.



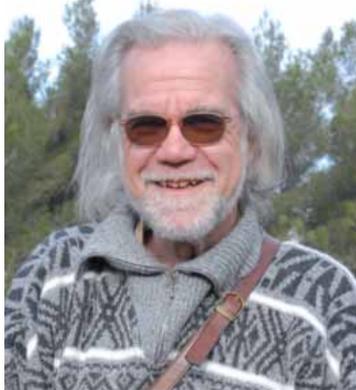
**Victorien Carta, né à Fuveau en 1928, il était néanmoins très attaché à ses origines sardes.** Mimétain depuis son plus jeune âge et mineur de fond dès l'âge de 14 ans, il crée avec son père et ses frères, Antoine et Marius, une entreprise de distillerie de lavande qui a embaumé tous les étés et pendant plus de 40 ans le hameau de la Diote.

# Le Conseil Municipal en deuil

Ce début d'année aura été marqué par la disparition de trois élus municipaux, mais surtout de trois hommes qui se sont beaucoup investis pour la Commune durant leur mandat. Gilbert Mille, Bernard Duplessy et Marc Portalier ont toujours accompli leur devoir d'Elus de la République avec sérieux et dévouement et ont, chacun à leur façon, contribué à la vie de la Commune.



Respectueux de tous et surtout de celles et ceux qui œuvrent pour le village, nos 3 amis ne faisaient pas des phrases creuses et politiciennes, ils accomplissaient, avec nous, des actes généreux pour Mimet.



**Bernard Duplessy**, le professeur émérite, l'écrivain et l'historien, qui au sein de notre conseil municipal, savait nous faire partager son amour pour le patrimoine et l'histoire de Mimet. Ses exposés nous donnaient envie de protéger notre village du béton envahisseur.



**Marc Portalier**, le grand homme de la terre de dessus et de la terre de dessous. Lui aussi savait nous apporter toutes ses connaissances de notre terreau Mimétain. Sa générosité et son dévouement lui donnaient l'autorité des hommes essentiels.

Toujours à Mimet il a exercé les fonctions de pompier volontaire au grade de Sergent-Chef jusqu'à l'âge légal de la retraite. Il a également été conseiller municipal sous les deux premiers mandats d'Albert Gauche.

Lorsque l'heure de la retraite bien méritée est arrivée, il a occupé son temps libre à jouer aux boules avec ses collègues mineurs ou bien à faire de belles balades à vélo sur les routes de Provence. Mais durant ces dernières années il était devenu un passionné de marche. Chaque jour et par tous les temps, il parcourait la belle campagne

mimétaine en compagnie d'Eliane son épouse avec qui il a eu deux enfants, Annie et Joël. Ils se préparaient à fêter leurs noces de diamant.

Ses trois petits-enfants Mickaël, Emilie et Sabrina, ont grandi à ses côtés jusqu'à leur entrée à l'école maternelle de Mimet. Son dernier grand bonheur aura été de connaître son arrière-petite-fille Séréna, arrivée en octobre dernier.

Toujours de bonne humeur et toujours prêt à rendre service, Victorin laisse un grand vide autour de lui.

# Les associations à la Grande Salle

les news



36

## Basket Club de L'Étoile

Le Basket Club de L'Étoile fête ses 40 ans cette année, une saison riche avec, comme chaque année, une école de basket dès 4 ans toujours aussi dynamique, animée par notre Educateur Raphael Gaston Yoro et sa team de jeunes coaches Clara Le Phuhua, Loris Veullier, Vincent Serek, Esteban Guttierrez et Justin Masson.

L'école de basket propose des entrainements aux enfants qui vont d'exercices de motricité à une découverte du jeu autour du basket. Pour les plus grands des plateaux sont organisés. Ils permettent de rencontrer les écoles de basket du département autour de jeux et de mini matchs, le tout très ludique. Ces plateaux sont des moments forts et le plateau réalisé à Mimet, à la Grande Salle polyvalente est fort apprécié avec cette année encore une fréquentation record de 120 enfants et 22 équipes. Nos équipes Région masculines, pour leur première année, ont pris de l'expérience. Le projet club U17, U20 et Séniors est renouvelé l'an prochain avec le recrutement de deux nouveaux entraîneurs U20 et Séniors diplômés niveau région.

Nos équipes Féminines ont évolué en Niveau Elite Département U13, U15, U17 et Séniors, du potentiel pour monter un projet Région pour l'ensemble de ces jeunes filles dans les années à venir.

Le club offre une pratique du basket permettant l'accès à tous les publics, une section compétition en



championnat régulier haut niveau pour toutes les catégories filles et garçons et des équipes moins confirmées en championnat sans enjeu mais où le plaisir de jouer est privilégié.

Notre section fitbasket sport santé pour les séniors est encadrée par notre STAPS Alexia Ivaldi et est ouverte depuis cette année, gym douce pour le plaisir des mamans surtout.

Notre projet club s'enrichit l'an prochain d'une section Performance Basket, entraînement individuel pour les potentiels, jeunes 'déterminés' ayant envie d'approfondir leur technique et futurs potentiels du pôle espoir PACA.



Du 10 au 13 mai 2018 a eu lieu le 14<sup>ème</sup> traditionnel tournoi de Takeda Budo à la Grande Salle polyvalente.



Et sur Internet, on ose écrire qu'il ne passe jamais rien à Mimet et à la Grande Salle...!

## Tournoi International Takeda Budo 2018

De nombreux participants venus de toute l'Europe se sont rencontrés pour pratiquer les arts martiaux tels que l'Aïkido et le Jujitsu, le Kempo mais aussi les arts liés au sabre et au bâton.



C'est dans une ambiance à la fois studieuse et chaleureuse que s'est déroulé cet évènement incontournable de la vie mimétaine où stage pratique, tournois et démonstrations se sont enchaînés durant ces 4 jours. Les Mimétains ont été encore à l'honneur cette année avec la place de premier en compétition Sobudo (= toutes disciplines martiales confondues) pour Anthony Costa en catégorie ceinture noire. Et une magnifique finale en Kendo Takeda des frères Kévin et Mikaël Boutelet qui ont terminé respectivement 1<sup>er</sup> et second. Plusieurs élèves du Club de Mimet ont très bien figuré au classement général. Cet évènement s'est terminé par de belles démonstrations.



Les 23 et 24 février, le club de Mimet s'est rendu à Rabat au Maroc où se déroulait le 1<sup>er</sup> championnat International de Takeda Budo.

Les Mimétains ont réalisé un magnifique résultat en trustant les 3 premières places dans presque toutes les disciplines en catégorie Dan (ceinture noire). Avec Mikaël Boutelet 1<sup>er</sup> au classement Sobudo, suivi de Kévin Boutelet pour la 2<sup>ème</sup> place et Anthony Costa à la 3<sup>ème</sup> place, toutes disciplines confondues.



# Les associations



Lou Liame Gaiard

## Carnaval 2018

Adiéu paure, adiéu paure, adiéu paure Carnava !

Cette année encore, les parents d'élèves indépendants du Liame Gaiard ont organisé la fête de Carnaval dans les rues du village. Il est 15 heures lorsque nos amis de la Confrérie des Fielouas de Martigues ont ouvert le défilé, précédant en danses et en musique notre pauvre Dark Vador, Caramentran de l'année, marchant dignement vers le lieu de son procès.

Le public, venu nombreux, a condamné Caramentran à la mort, permettant ainsi à tout un chacun de repartir l'âme nettoyée et le cœur léger.

La fête s'est poursuivie dans la salle des fêtes avec le traditionnel concours de costumes et le balèti !

"tu t'en vas e iéu demore, adiéu paure Carnava..."

## Concours des Jeunes de Provence

Nous sommes vendredi 1<sup>er</sup> juin et plus de quatre cents enfants sont attendus dans la jolie ville de Cabriès pour la remise des prix du Concours des Jeunes de Provence délégué par la Région à l'Union Provençale depuis plus de 25 ans. Et cette année, certains n'auront pas eu à faire des kilomètres pour s'y rendre ! En effet, les classes de CP de Mme Rolle, la classe de CE1 de Mme Chazeau et la classe de CM1 de Mme Collado ont chacune enregistré une ou deux chansons originales en langue provençale, participant ainsi pour la première fois à ce concours. La coutume veut que les participants, lauréats ou non, se produisent sur scène lors de cette journée mais aussi partent à la découverte de la ville qui les accueille. Et à Cabriès, on est sportif !

Nos petits Mimétains ont ainsi pu s'essayer à différents sports comme le base-ball, le lancer, la trottinette entre autres ! Même si certains ont été plus récompensés que d'autres, un 2<sup>ème</sup> prix en catégorie chanson pichoun pour nos CP avec la danso de la petanco et un 3<sup>ème</sup> prix dans la même catégorie pour les CM1 avec la farandoulo dei targaire, aucune classe n'a démerité et tous sont rentrés heureux de leur journée et fiers de leur production. Ils ont mis le feu nos minots, entraînant les autres classes dans la danse !

Un joli projet au final autour d'une richesse patrimoniale bien de chez nous, la petanco, et comme l'ont chanté les CE1 la petanco es la fèsto alors "fasèn la fèsto en Prouvènço emé la petanco, l'aura rèn que manco e zóu e zóu !" "

## Boulégades 2018

A Mimet, on rouspète, on s'encagne, on trouve des bazarettes devant l'école (et ailleurs) mais surtout on se boulègue !!! Et on se boulègue bien, dans l'amitié et en se faisant péter l'embouligue du rire ! Eh bien, les Boulégades, organisées par Lou Liame Gaiard, c'est ça ! Un moment de convivialité lors duquel les petits, comme les grands, partagent des panisses, des crêpes, et tout ce qui nous remplit la bedaine mais vont aussi s'escagasser comme des fadas pour aller décrocher les lots en haut du mât de Cocagne, devenir calus à force de tirer sur la corde ou encore discuter avec toute la mauvaise foi possible autour du bouchon et des boules de pétanque ! Et savez-vous qu'à Mimet, nous frappons monnaie ? Bon, pour cette année, c'est trop tard, c'était le 26 mai, mais mèfi, l'année prochaine il faudra bien encaper, et ne surtout pas rater la date ! Alors, à l'an que vèn !



# AMIDOS (Don du Sang)

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Mimet lance un appel à candidatures pour remplacer les membres du bureau actuel avant l'Assemblée Générale du mois d'octobre. Passé cette date, l'Amicale de Mimet sera dissoute. Pour rappel cette association a été créée sur Mimet en 1987.

Prochaine collecte mercredi 24 octobre de 15h à 19h30 à la Salle des Fêtes.



## Les Amimétains Solidaires

Les Amimétains Solidaires (groupe convivial et d'entraide du Secours Catholique de Mimet) ont organisé une rencontre entre voisins des Moulières autour d'un apéritif.



Le samedi 16 Juin 2018, l'association a organisé son repas convivial et amical à Fontbelle, généreusement prêté par la mairie.

Le groupe s'est retrouvé à 10h afin de préparer ensemble le repas, l'apéritif et installer les tables.

45 participants étaient présents et pour notre plus grande chance il faisait un temps magnifique.

Dans l'après-midi 4 équipes se sont "affrontées" à la pétanque dans la bonne humeur et l'absence de compétition (ou alors juste pour rire !) tandis que d'autres ont préféré des jeux de cartes ou le scrabble.

La journée s'est terminée vers 17h avec le sentiment que de belles choses s'étaient déroulées et que nous avons vécu de beaux moments de fraternité.

## Pèlerinage à Notre Dame des Anges

Le pèlerinage Notre Dame des Anges a eu lieu en ce lundi de Pentecôte 21 Mai, sous le regard bienveillant de notre statue et de l'icône de l'Atacora de Péhonco (paroisse du Bénin jumelée à notre UP Etoile Saint Michel). Une trentaine de marcheurs s'est retrouvée au départ du parking de la Galinière. A l'arrivée de la procession, entrecoupée de stations (lecture d'Évangile, méditation,

prières et chants) et après la messe, un apéritif offert par la paroisse et un repas partagé se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur. L'Esprit Saint a soufflé sa brise légère et a permis une température idéale jusqu'à la fin de la journée. Quel bonheur que de se retrouver "en famille" pour ce beau pèlerinage.



# 10<sup>ème</sup> édition du Trail de Mimet



C'est sous une pluie battante que s'est déroulée la 10<sup>ème</sup> édition du Trail de Mimet. 680 coureurs ont défié le mauvais temps sur les sentiers de randonnées du Massif et 636 ont franchi la ligne d'arrivée.

Comme chaque année, trois parcours étaient proposés :

Elite 45 km avec un dénivelé de + de 2800 mètres, confirmé 27 km avec un dénivelé de + de 1500 mètre et découverte 13 km avec un dénivelé de + de 600 mètres.



## Les champions mimétains au 13 km

Yannick Aigouin avec 1:21:14  
Frédéric Blanc avec 1:23:00  
Eric Claudet avec 1:32:24  
Emmanuel Duchesne avec 1:41:00  
Yann Demarle avec 1:44:25  
Delphine Danois avec 1:59:50  
Guillaume Henaut avec 2:00:05

## Les champions mimétains au 27 km

Julien Deschamps avec 2:47:31  
Nicolas Hordy avec 3:03:34  
Stéphane Le Mons avec 3:15:39  
Alexis Lemarié avec 3:31:24  
Christian Mariani avec 3:52:00  
Benjamin Morel avec 4:08:33  
Georges Nave avec 4:25:01  
Lionel Tsicklas avec 4:25:01  
Frédéric Blanc avec 5:30:13

## Les champions mimétains au 45 km

Thomas Droitcourt avec 7:13:28  
Christophe Lari avec 7:25:09  
Flavien Naudy avec 9:16:35



“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l’information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

## Le 18 octobre 2017

**Georges Cristiani, Maire fait observer une minute de silence pour Monsieur Gilbert Mille, Conseiller Municipal, décédé brutalement, après avoir rappelé sa longue implication communale et son engagement indéfectible pour Mimet.**

- Les projets de travaux
- Conditions de location de Fontbelle
- Bilan des procédures judiciaires

### ● Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 contre**

### ● Tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle les délégations de Monsieur Gilbert Mille, notamment au centre village, et indique que Monsieur Michel Ronot, dernier élu sur la liste effectuera les mêmes missions.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 contre**

### ● Subventions de 70% au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de proximité

#### ■ Installation de jeux d’enfants à l’Ecole de la Tour

G. Dalfin indique que les jeux d’enfants du Groupe Scolaire de la Tour doivent être totalement rénovés et aménagés, pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité et favoriser le développement et l’épanouissement des écoliers pour un coût de 42 875 € TTC.

**Unanimité**

#### ■ Travaux au Chemin des Moulières, les Mûres, les Arbouses

E. Goddyn-Mounier propose de poursuivre la rénovation des voiries de la Cité Minière des Moulières pour un coût total des travaux à 87 692,30 € HT.

**Unanimité**

#### ■ Grande Salle, Salle Polyvalente

P. Ferrand indique que la Commune de Mimet, avec l’aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a réalisé la construction d’une Salle polyvalente, la “Grande Salle”. Les travaux de construction ont débuté en 2011 pour s’achever fin 2013. Cet équipement désormais connecté au Château-Bas, permet de rassembler les Mimétains au sein d’une structure

couverte, de répondre aux attentes de nombreux habitants (scolaires, jeunes, adultes et seniors), d’accueillir des activités sportives et de programmer un ensemble de spectacles afin de répondre à un éventail de besoins culturels et associatifs pour compléter les manifestations qui se déroulent au Château-Bas. Toutefois, la Grande Salle doit faire l’objet de travaux complémentaires. En effet, à l’heure actuelle, la Grande Salle ne dispose pas de porche d’entrée. L’absence de cet auvent a engendré la détérioration rapide de la porte d’entrée en bois, notamment, par les rayons du soleil, mais également par la pluie. De plus, le revêtement des murs intérieurs de la Grande Salle sont mal adaptés à la pratique de toutes les activités sportives. La Commune envisage la réfection des murs intérieurs de la Grande Salle afin que ceux-ci soient résistants aux chocs et frottements. Pour finir, afin de faciliter l’accès au plus grand nombre de visiteurs, il est nécessaire d’effectuer des travaux de voirie aux abords de la Grande Salle. Le coût total des travaux s’élève à 82 615,26 € HT.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 contre**

#### ■ Rénovation du City Stade

Le City Stade au “Stade Revelli” a été créé en 1998. Les abords du City Stade ont fait l’objet de différentes améliorations dont, notamment, la création d’un parcours santé, il doit être aujourd’hui rénové pour 44 421 € HT. La Commune finance 22 210 €.

**Unanimité**

#### ■ Rénovation de la Salle du Dojo

La Salle du Dojo, située au RdC de la Salle des Fêtes, accueille diverses associations telles que le Takeda Budokan Mimet, Energymimet, l’Ecole Johwa Do et le Judo Club de Mimet. M. Ronot propose de lancer des travaux de rénovation, notamment thermique et énergétique, ainsi que sa modernisation de la salle du Dojo pour un coût total de 87 077 € HT. La part de la Commune est de 44 992,40 €.

**Unanimité**

#### ■ Travaux d’amélioration de l’éclairage public et de mise en conformité - Cité Minière des Moulières et Lotissement Château-Bas

B. Montagna indique que depuis 2001, bien que certaines parties de la voirie publique aient été modernisées, d’autres tronçons nécessitent un éclairage adapté, notamment à la Diote, aux Moulières et dans le quartier de Château-Bas pour un coût total de 64 224 € HT. La part de la Commune est de 32 111,80 €.

**Unanimité**

#### ■ Rénovation de la Ferme de la Tour (salle d’exposition et hall d’entrée)

Le bâtiment ancien de la “La Ferme de la Tour” doit être rénové. Il accueille diverses associations de musique et de théâtre.

Des événements culturels et associatifs, tels que des expositions et des réunions, sont régulièrement organisés. Le coût total des travaux (portes, fenêtres, peintures dégradées, convecteurs électriques en très mauvais état,...) est de 85 366,96 € HT. La part de la Commune est de 42 940,35 €.

**Unanimité**

■ **Agrandissement du Club House des Tennis**  
La Commune avec l’aide du Conseil Départemental envisage la rénovation et l’agrandissement du petit bâtiment “Club House” pour 75 087,28 € HT. La Commune prend à sa charge 24 298,94 € pour rénover cet équipement utilisé par l’association “Mimet Tennis Club” particulièrement dynamique.

**Unanimité**

### ● Autres demandes de subventions au Conseil Départemental

#### ■ Vidéo protection et protection contre les intrusions aux abords de l’Ecole Elémentaire Communale des Moulières

La Commune de Mimet possède trois écoles communales, dont l’Ecole Elémentaire et l’Ecole Maternelle de La Tour qui sont déjà équipées en camera de video surveillance. L’équipement de l’Ecole des Moulières doit être lancé avec le soutien du Conseil Départemental à 80 %. Le coût total est de 75 740 € HT. La part de la Commune est de 30 296 € HT.

G. Cristiani, Maire : *“je rappelle que l’opposition et certains enseignants étaient contre ce projet de vidéosurveillance en raison d’une soi disant atteinte à la vie privée. Petit à petit, cela est rentré dans les mœurs et nous avons commencé à installer des caméras au village, puis aux Ecoles de la Tour, mais nous aurions pu mettre en place la vidéosurveillance depuis longtemps si certaines personnes, membres de l’opposition n’avaient pas fait de l’obstruction”.*

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

#### ■ Vidéo protection aux abords du Jardin d’Enfants au Village

Dans le contexte de menace terroriste, il devient nécessaire de protéger le jardin d’enfants et l’espace de loisirs du Village qui font l’objet d’une grande fréquentation par les familles Mimétaines et les assistantes maternelles. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 40 % du coût des travaux (31 200 € HT). La part de la Commune est de 24 960 €.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ■ Transmission des données des caméras de vidéosurveillance implantées sur le territoire communal de Mimet aux Forces de la Gendarmerie

G. Cristiani, Maire : *“Monsieur le Préfet de Police souhaite que les caméras municipales soient connectées aux services de la Gendarmerie pour qu'elle ait accès à leurs données. Ces caméras sont à proximité des bâtiments communaux”.*

**Unanimité**

M. le Maire s'adressant aux 2 conseillers d'opposition : *“Vous ne votez pas le projet d'installation de caméras de vidéosurveillance, mais vous votez leur connection à la Gendarmerie... un peu de cohérence !”.*

### ■ Travaux forestiers dans le cadre de la Défense de la Forêt contre les incendies

La Commune forestière de Mimet a été affectée par l'Etat à 99 % par le risque de feux de forêts. Les multiples incendies dans le Département n'ont heureusement pas concerné Mimet, mais ont conduit la Majorité Municipale d'Intérêt Communal à envisager, avec l'aide du Conseil Départemental (à 80 %) de gros travaux forestiers pour coût total des travaux de 165 793 € HT. La part importante de la Commune sera de 66 317 €.

G. Cristiani, Maire : *“Ce sont de gros travaux forestiers pour protéger la Commune. Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental est toujours à nos côtés pour subventionner nos travaux”.*

**Unanimité**

### ■ Commémoration du Centenaire de l'Armistice - Fournitures et poses

B. Duplessy expose : L'année 2018 marquera le Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. A l'initiative de Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental, le Département s'engage à faire de 2018 “l'année départementale du Centenaire”. Ainsi, la Commune de Mimet souhaite s'associer à ce devoir de mémoire par la création d'un mémorial de l'Armistice aux Carrefours du Poteau, de Sire Marin et d'Intermarché et d'une stèle commémorative au Centre Village pour un coût total de 61 430 € HT. Il est demandé au Conseil Départemental une subvention à hauteur de 70 %, soit 43 001 €.

G. Cristiani, Maire : *“nous avons déjà travaillé sur la mise en place d'un monument pour la paix. Ce projet de mobilier urbain aux principaux carrefours de la communes est à inclure dans celui de notre premier travail. Une pierre commémorative est également envisagée dans le village”.*

**Unanimité**

### ■ Création de locaux : Police Municipale et service à la personne (seniors, CCAS, professionnels de santé...) aux Fabres

La Commune envisage avec l'aide du Conseil Départemental d'aménager des locaux municipaux d'aide et de soutien à la personne dans le secteur des Fabres. Ce périmètre clé qui dispose d'une situation géographique stratégique (entrée de ville, située le long de la Route Départementale 58) permettra de remplir plusieurs objectifs :

- donner une meilleure visibilité et accessibilité aux services de la Police Municipale, aux services à la personne et aux professionnels de santé ;
- favoriser le développement économique et social de ce secteur ;
- favoriser la poursuite de l'aménagement de l'entrée de ville (qui a déjà fait l'objet, depuis 2014, de travaux de sécurisation avec, notamment, la création d'un giratoire afin de faciliter le passage des véhicules venant de la Route du Puits Gérard et se rendant dans la zone commerciale des Fabres) ;
- contribuer à l'attractivité et à la sécurisation du territoire par le développement des services de proximité.

Pour l'année 2018, le montant des travaux HT s'élève à 609 660 € et pour l'année 2019, il s'élève à 590 820 €. Avec l'aide du Conseil Départemental, la Part de la Commune serait de 309 660 €

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ● Demande de Subvention à l'Etat pour la mise en sécurité des communications téléphoniques et numériques de la Mairie de Mimet

M. Ronot indique que la Mairie dispose d'un réseau internet et d'un réseau de téléphonie obsolètes qui engendrent des coûts de maintenance élevés. Le coût total des travaux s'élève à 46 032 € HT. Il est demandé à l'Etat une subvention à hauteur de 80 % du coût des travaux, soit 36 825 € HT. La part de la Commune est de 18 412 €.

**Unanimité**

### ● Subventions aux Associations

C. Robrieux propose la répartition suivante :

- La Croix Rouge	500 €
- Le Secours Catholique	481 €
- Amicale du Personnel	8 000 €
- AC Mimet 96	1 000 €
- Basket Club de l'Etoile	800 €
- Mimet Tennis Club	700 €
- Amicale du Comité Feux (CCFF)	8 000 €
- Aix Athle Provence	2 500 €

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ● Participation financière pour les classes de découverte

■ Ecole Communale Maternelle de la Tour  
G. Dalphin présente les dossiers de subvention : “Equitation” de l'Ecole Communale Maternelle de la Tour dans le cadre des classes

de découverte dont le montant s'élève à 1 560 € pour les 52 enfants concernés.

**Unanimité**

### ■ Ecole Communale Élémentaire de la Tour

La Commune participe au financement des classes de découverte mises en œuvre dans le cadre de l'Education Nationale par le corps enseignant. Cette année, l'Ecole Communale Élémentaire de la Tour organise deux projets de classes de découverte (Faune et Flore à Saint Bonnet et Stage de voile à Carry le Rouet) qui concernent 4 classes soit 80 élèves.

**Unanimité**

### ■ Ecole Communale Élémentaire des Moulières

Cette année, l'Ecole Communale des Moulières organise un projet qui concerne toutes les classes, soit 126 élèves (atelier théâtre à raison de 30 séances de 1h à 1h30 et rando-théâtre à Aubagne sur le sentier de Marcel Pagnol).

**Unanimité**

### ● Conditions de location de Fontbelle suite à sa rénovation

C. Riedel propose de fixer les conditions de location de Fontbelle : Toutes les demandes de location de cette salle doivent être faites par écrit. Les personnes d'âge mineur ne sont pas autorisées à louer cette salle. Cette salle municipale doit être rendue propre. En cas de nuisances ou de dégâts, la responsabilité du demandeur est engagée. La sécurité des extérieurs (jardin, parking,...) relève également de la responsabilité des locataires. La location de cette salle municipale ne comprend pas de cuisine. En revanche, cette location comprend la mise à disposition de tables et de chaises.

#### 1) Pour les personnes résidant à Mimet

Il sera demandé :

- Tout justificatif prouvant que la personne est domiciliée sur la Commune de Mimet
- La copie de la carte d'identité ;
- Le justificatif de l'évènement (certificat de baptême, de mariage,...)
- Le nombre de personnes présentes.

Les tarifs sont définis comme suit (week-end et jours fériés uniquement) :

- Bâtiment, jardin et préau : 350 € ;
- Caution : 500 €.

#### 1) Pour les personnes ne résidant pas à Mimet, il sera demandé :

- La copie de la carte d'identité ;
- Le justificatif de l'évènement (certificat de baptême, de mariage,...)
- Le nombre de personnes présentes.

Les tarifs sont définis comme suit (week-end et jours fériés uniquement) :

- Bâtiment, jardin et préau : 550 € ;
- Caution : 500 €.

#### 3) Pour les Associations

- Un programme prévisionnel de la manifestation ;
- Un compte-rendu de la manifestation avec des photos.

a) Pour les associations ne poursuivant pas un intérêt communal à Mimet

Les tarifs sont définis comme suit (week-end et jours fériés uniquement) :

- Bâtiment, jardin et préau : 600 € ;
- Caution : 500 €.

b) Pour les associations poursuivant un intérêt communal à Mimet

La location de cette salle municipale est payante si la manifestation revêt le caractère d'une opération commerciale (exemple : spectacle payant). Pour les opérations qui revêtent un caractère humanitaire ou caritatif, la location de cette salle municipale est gratuite. Si tel n'est pas le cas, les tarifs en vigueur sont définis comme suit :

- Bâtiment, jardin et préau : 350 € ;
- Caution : 500 €.

4) Pour le personnel municipal (pas pour les élus...) :

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- Bâtiment, jardin et préau : 100 € ;
- Caution : 500 €.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ● Cessions

J. Maurice expose :

#### ■ Cession gratuite volontaire d'un terrain non bâti au Chemin des Vignes Basses

Une partie de l'emprise actuelle de la voirie du Chemin des Vignes Basses d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, au Sud-Est de la parcelle cadastrée Section AE n°105, peut être cédée à titre gratuit et volontaire.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

[NDLR : Comme de nombreux chemins communaux, le chemin des Vignes basses est en partie privé. Peu à peu la mairie régularise ces ubuesques situations héritées des municipalités précédentes et demande aux propriétaires de céder à titre gratuit, les portions privées. Merci à tous les propriétaires compréhensifs].

#### ■ Cession d'un terrain non bâti - Parcelle cadastrée Section AM n°68p

Un particulier souhaite acquérir un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> à bâtir situé aux Vignes Basses pour édifier une maison individuelle à usage d'habitation. Le prix de vente de 350 000 € a été fixé conformément à l'avis émis par la Direction Générale des Finances Publiques, Service des Domaines.

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 contre**

[NDLR : Un dernier autre terrain de 4000m<sup>2</sup> est à la vente au même tarif fixé par les Domaines, à la Pignatelle]

### ● Modification de l'attribution de compensation par la Métropole

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 versée par la Métropole à 771 000 €.

G. Cristiani, Maire : *"vous avez compris qu'il s'agit de la Métropole de Marseille qui nous demande notre accord pour nous ponctionner 194 942,21 €. Nous l'avons dit, depuis de*

*nombreuses années, mais l'opposition municipale de Mimet était favorable à cette Métropole de Marseille qui a un budget de 3 milliards d'euros, 7 300 fonctionnaires et une dette de 2,5 millions d'euros. Les 113 Maires avaient anticipé ces ponctions financières sur nos budgets communaux. Nous siégeons à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avec Madame Anne Kessas, Conseillère Municipale, et une fonctionnaire. Nous nous défendons, mais nous sommes dans une situation difficile, c'est un véritable capharnaüm. Nous négocions certaines choses, mais nous ne pouvons pas rentrer dans l'illégalité. Nous avons limité la casse mais nous vivons ce que nous disons depuis 6 ans : nous voulions une Métropole de transports, d'économie et de grands projets et nous refusions une Métropole qui s'occupe d'urbanisme, des HLM, de logements, d'environnement, de cimetières, de lampadaires et de bornes incendies ! Je regrette vraiment que des personnes membres de l'opposition n'aient pas anticipé, comme nous, que cette Métropole de Marseille procéderait à un véritable racket fiscal pour éponger ses dettes. Le silence qui règne dans ce Conseil Municipal, et en particulier sur les rangs de l'opposition municipale, prouve bien que nous avons raison de nous opposer à cette Métropole. Et ce n'est pas fini ! Il y aura encore des surprises sur les feuilles d'impôts de nos contribuables et bientôt sur notre urbanisme ... Le pire, mes chers collègues de la majorité, ce sont les problèmes liés à notre urbanisme qui se décidera désormais à Marseille !"*

M. le Maire s'adressant aux deux membres présents de l'opposition [restée silencieuse] :

*"vous porterez la responsabilité de l'augmentation des impôts métropolitains, de l'accroissement des taxes métropolitaines et des constructions d'immeubles à Mimet".*

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ● Personnel Communal

Il ne s'agit pas d'embauches, mais de régularisations demandées par le contrôle de Légalité. Nous n'embauchons personne à la Mairie de Mimet, conformément à la politique du Président de la République, nous ne faisons que des contrats ou des embauches par voie de mutation. Il demande à A.Kessas d'exposer ces délibérations.

### ■ Contrats d'assurance des risques statutaires

**Unanimité**

### ■ Régime Indemnitare (RIFSEEP)

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ■ Emplois permanents de catégorie A

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ■ Agents vacataires

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

### ■ Agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

**Unanimité**

### ■ Agents non titulaires de remplacement

**Unanimité**

### ■ Création de 2 emplois permanents et autorisant, le cas échéant, le recrutement de 2 agents contractuels sur les 2 emplois permanents créés en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

**Majorité municipale : 24 pour**

**Opposition : 2 abstentions**

Aucune remarque des Conseillers Municipaux n'est formulée pour les points 11.2, 11.3, 11.4, 11.5, 11.6 et 11.7.

### Communications de Monsieur le Maire

#### ■ Bilan des contentieux

La Mairie n'est pas adepte de procès et n'a pas pour habitude de traduire des administrés en justice. La Mairie se défend seulement. En effet, la Mairie ne fait pas de procès, excepté à l'Etat, lorsque celui-ci impose à la Commune des contraintes que nous estimons illégales, comme la construction de 367 logements locatifs sociaux.

Lorsque la Mairie est attaquée, pour des raisons d'urbanisme ou autre, nous faisons en sorte d'éviter les dépenses inutiles. Nous traitons majoritairement en interne, avec le personnel à compétence juridique, pour préparer notre défense. Cela coûte 0 € à la Commune et permet donc de réaliser des économies.

Il s'avère que nous gagnons souvent nos procès car nos dossiers sont bien conduits et que nous sommes également dans notre bon droit.

### ● Procès en 2016

- M. L.H. (procédure en référé)

Pour ce procès, il s'agit d'un administré qui a estimé avoir été lésé et qui a donc attaqué la Commune devant le Tribunal Administratif afin que l'accès situé au Sud-Ouest de son terrain soit réouvert (alors qu'il a déjà un accès par le Nord). Le Tribunal, par une ordonnance du 29 février 2016, lui a donné tort. **La Mairie de Mimet a gagné ce procès grâce au service juridique de la Mairie qui avait préparé la défense de la Commune : 0 €.**

- M. R. D. (procédure en référé)

Monsieur D. a attaqué la Commune de Mimet devant le Tribunal Administratif.

Il prétendait que la Commune et la Directrice de l'association IFAC avaient implicitement rejeté la demande d'inscription de son fils G. à la crèche communale.

Le Tribunal, par une ordonnance du 12 octobre 2016, lui a donné tort. **La Mairie a gagné ce procès. Muriel Sassi, Adjointe, a défendu la Commune : 0 €.**

- Mme M. M.

Mme M., fonctionnaire municipale, a attaqué la Commune devant le Tribunal Administratif pour qu'un congé maladie soit annulé.

**Le Tribunal, a donné tort à l'agent municipale.**

**Ce dossier a été défendu par les services juridiques de la Mairie : 0 €.**

- Mme C. S.

Cette affaire continue... Mme et M. Strada. avaient acquis un terrain municipal de plus de 4 451m<sup>2</sup> pour un prix dérisoire (82 800 F soit 12 622 €). Je vous informais, en Conseil Municipal du 18 décembre 2014, que Mme Strada. avait encore attaqué la commune devant le Tribunal Administratif.

En octobre 2016, par lettre recommandée, après plus de 15 années de procédures, Mme Strada a souhaité arrêter les procès. Mme Strada :

- avait établi un chèque de 10 000 € pour les Œuvres Sociales de la Commune en contrepartie des frais engagés dans cette affaire. Ce chèque n'a surtout pas été encaissé par la Mairie ;

- s'était engagée à renoncer aux indemnités du dernier jugement ;

- avait déposé un mémoire en désistement auprès du Tribunal Administratif, le 17 novembre 2016.

Pourtant, Mme Strada réclamait toujours le paiement par la Mairie de 3 000 €... Le Tribunal, par une ordonnance du 28 novembre 2016, a constaté le désistement de Mme Strada.

**Ce dossier très compliqué a été défendu par les services juridiques de la Mairie. L'affaire continue...**

● Procès en 2017

- Requête de la Commune de Mimet c/ la Société Geoterra

La Commune a attaqué la Société Geoterra devant le Tribunal Administratif en raison de manquements dans la réalisation d'une étude géotechnique pour la construction de la Grande Salle aux Rigauds.

**Le Tribunal, par un jugement du 21 février 2017, a donné raison à la Commune.**

- M. R. D. :

**Monsieur D. a perdu ce procès le 14 mars 2017**, relatif à la demande d'inscription de son fils à la Crèche, qu'il a lui-même lancé devant le Tribunal Administratif de Marseille.

**Ce dossier a été défendu par Muriel Sassi : 0 €.**

- Mme J.T. (procédure en référé). Mme Thouari, fonctionnaire municipale, a attaqué la Mairie devant le Tribunal Administratif afin d'annuler l'arrêté municipal qui la place en position de disponibilité pour raison de santé. Elle souhaite que la Commune la place en congé longue maladie [aux frais de la Mairie, bien sûr...].

**Le Tribunal, le 21 avril 2017, a donné tort à la fonctionnaire municipale.**

**Ce dossier a été défendu par les services juridiques de la Mairie.**

- Mme A.R.

Mme Arlette Richaud, membre bien connu de l'opposition, sur les conseils de sa grande amie opposante, ancienne agent CGT et retraitée fonctionnaire de la Mairie, avait attaqué la Mairie de Mimet afin que l'autorisation tacite d'accès au chemin des Vignes Basses, accordée au centre médical Paul Cézanne, soit annulée. Le Tribunal Administratif, par une ordonnance du 9 mai 2017, a rejeté sa requête. Mme Richaud a cru bon d'attaquer la Mairie de Mimet au sujet

d'un problème de voisinage avec le Centre Paul Cézanne devant le Tribunal Administratif. Cette affaire de voisinage ne concernait pourtant pas la Mairie et aurait dû être du ressort de la juridiction civile (payant). Mais compte tenu du coût engendré, Mme Richaud (sur les conseils de sa grande amie de l'opposition) a préféré saisir le Tribunal Administratif car devant cette juridiction, la procédure est gratuite.

**La Mairie a été contrainte de rémunérer un avocat, mais a gagné ce procès contre l'opposante, Mme Richaud.**

- Mme et M. D.

Mme et M. Darmon ont attaqué la Mairie devant la juridiction administrative.

Mme Darmont, vous la connaissez, c'est une amie de l'opposition, venue habiter en 2014 sur la Commune, elle vous assistait lorsque vous tourniez le film de votre élection en 2014 dans les bureaux de vote de Mimet. Mme Darmon avait été nommée déléguée de l'opposition au bureau de vote central. Ces personnes vivent dans le Massif de l'Etoile, en limite d'Allauch, dans une maison qui n'a pas eu d'autorisation d'urbanisme (à partir d'un cabanon, une construction a été réalisée sans autorisation). Le Maire d'Allauch avait déjà alerté les autorités. Mme Darmon aurait voulu punir la Mairie qui aurait dû lui verser 100 € par jour de soi-disant préjudice subi, alors qu'il n'y a jamais eu d'autorisation d'urbanisme pour l'extension de ce cabanon. Mme et M. Darmon ont perdu le procès. Le 9 octobre 2017, le Tribunal Administratif de Marseille a rejeté leur requête. **Encore un procès intenté à l'encontre de la Municipalité par des opposants et gagné par la Mairie !**

**Ce dossier a été défendu par les services juridiques de la Commune.**

- Mme P-C

Mme P-C a attaqué la Commune et le SIBAM car le mur de clôture de sa propriété s'est partiellement effondré en raison de travaux d'enfouissement de la canalisation d'eau.

**Dans son jugement du 14 décembre 2017, le Tribunal Administratif met hors de cause la Commune de Mimet.**

- Mme I.B.

Madame B. a attaqué la Commune qui ne lui avait pas accordé un lot de lotissement de 4 000 m<sup>2</sup>, Route de Simiane. Mme B. voulait faire fructifier son bien et utiliser une possibilité dans la Loi Duflot qui permet de détacher une parcelle constructible de son unité foncière. L'attitude de cette administrée n'est pas contestable et nous la respectons, mais la Commune ne souhaite pas urbaniser à outrance le quartier de Sire Marin et a donc refusé cette division foncière.

Le Tribunal Administratif, le 18 décembre 2017, a donné raison, une nouvelle fois, à la Commune dans le domaine de l'urbanisme.

Ce type de procès est cohérent et logique. Nous ne sommes pas dans une démarche toxique et nuisible, nous voulons simplement protéger la Commune d'une urbanisation intensive.

**Le Tribunal Administratif a donné raison à la Commune.**

- Bureau d'Etudes Battier

Le Bureau d'Etudes Battier a attaqué la Mairie de Mimet devant le Tribunal Administratif afin de faire résilier le marché public pour la construction d'une salle d'activités périscolaires à Fontbelle.

**Le Tribunal, le 11 janvier 2018, a rejeté cette requête et a condamné le Bureau d'Etudes Battier à verser la somme de 2 000 € à la Commune de Mimet.**

**La Commune, qui a exécuté ce marché de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du Code des marchés publics, a gagné ce procès.**

- SCI ERIFANO, représentée par Madame F.R.

La SCI ERIFANO est une Société Civile Immobilière, basée à Fuveau, représentée par Mme F.R. qui a attaqué la Commune devant le Tribunal Administratif pour faire annuler le refus de permis de construire, Chemin du Moulin Rou. Mimet a été classé par l'Etat en "risque fort d'incendie". Nous sommes donc dans l'impossibilité d'accorder un permis de construire, compte-tenu de ce risque qui affecte à 99,4 % le territoire communal et à 94 % le territoire urbanisé de Mimet.

Le 15 février 2018, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a rejeté la requête de la SCI ERIFANO aux motifs que "*la Commune de Mimet est fondée à justifier un refus de permis de construire, au motif que le terrain d'assiette de l'opération de construction se situe dans une zone soumise à un risque subi allant de fort à exceptionnel de feux de forêt, dans la carte réalisée par les services de l'Etat, transmise le 23 mai 2014*".

**La SCI ERIFANO a été condamnée à verser 1 500 € à la Commune.**

■ **Courrier de l'Opposition Municipale**

Mesdames Colombani et Sansone, membres de l'opposition municipale, ont déposé un courrier au Service Urbanisme, le 26 février 2018, pour consulter les registres d'autorisation des droits des sols des années 2016 et 2017. Je rappelle, une fois de plus, que ces registres sont à la libre disposition de tous les habitants de Mimet.

Une fois de plus, l'ancienne fonctionnaire municipale jette le doute dans les esprits des Mimétains. Elle pensait pouvoir démontrer que les permis de construire avaient été "accordés aux élus et familles d'élus". Je précise qu'elle n'a pu découvrir de permis de construire au bénéfice d'un enfant d' élu ou d'un parent d' élu, pour la bonne raison qu'il n'a jamais été délivré de permis de construire à un élu ou à un enfant d' élu.

Par cette nouvelle action de soupçons, cette ancienne agent municipale tente, une fois de plus, de lancer des rumeurs sur d'hypothétiques passe-droits à la Mairie de Mimet. Elle persiste à faire croire que les pratiques qui étaient possibles lorsqu'elle était agent municipal, responsable de l'urbanisme et des élections sous l'ancienne municipalité, seraient toujours possibles aujourd'hui.



Aujourd'hui, nous n'avons aucune pratique douteuse. Les élus sont en droit de déposer des permis de construire et des déclarations préalables des travaux, comme tous les Mimétains. Cette agent municipale n'a pas « découvert » de permis de construire accordé à un enfant d'élu ou à un parent d'élu, bien qu'ils en aient le droit.

Lorsque cette agent travaillait au Service Urbanisme de la Mairie de Mimet, elle avait créé des ZAC pour construire des logements aux Saougeonnes, aux Rampauds, aux Vignes Basses, à la Diote, aux Fabres,... Elle travaillait également et régulièrement avec un promoteur immobilier qui a obtenu le droit à construire du centre commercial et des logements aux Fabres, de 1998 à 2000... Juste avant que nous soyons élus à la Mairie... Ce promoteur immobilier avait bénéficié en 1999 d'un programme d'aménagement d'ensemble aux Fabres. Le contrat avait été écrit par cette agent municipale et conclu par l'ancien Maire avec ce promoteur... Souvenez-vous mes chers collègues, que ce promoteur immobilier, qui venait souvent à la Mairie de Mimet, au service urbanisme, rencontrer cette agent municipale, doit toujours à la Commune 43 605,24 €. Je tiens à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent avoir les preuves de ce que je révèle aujourd'hui.

Je rappelle, également, que je ne suis pas le seul Maire à avoir constaté les erreurs, les agissements nocifs et les mauvaises attitudes de cette agent municipale ; les anciens Maires de Mimet ont aussi infligé des avertissements pour mauvaise conduite. Je dispose également des preuves de ces avertissements... Je les tiens à disposition de toutes personnes ou de toutes juridictions qui me le demanderaient. Aujourd'hui, cette personne se maquille en ancien agent vertueuse alors qu'elle est restée en maladie durant près de 6 années, dès que nous avons été élus à la Mairie de Mimet ! Cette agent municipale semble oublier que l'ancienne municipalité communiste qui l'employait, n'a pas hésité à embaucher en tant que fonctionnaire titulaire (à vie) la fille du 1<sup>er</sup> Adjoint à la Mairie de Mimet. **Le Maire précise "que nous n'avons embauché aucun enfant d'élus à la Mairie depuis que les citoyens nous ont fait l'honneur de nous confier l'avenir de la Commune !"**

**■ Courriel de Madame Richaud**  
Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône m'informe, par courrier du 5 février 2017, avoir été saisi par Madame Richaud par courriel du 15 décembre 2017. Selon elle, la Mairie de Mimet aurait refusé de lui délivrer une autorisation de stationnement lui permettant d'effectuer les travaux de mise en conformité de sa fosse septique. Comme à son habitude, l'opposition persiste dans ses agissements pour dénoncer la Mairie auprès de la Préfecture. Bien entendu, nous avons répondu à Monsieur le Préfet avec preuves à l'appui que Madame Richaud avait tort. Je tiens bien évidemment à votre disposition copie d'un courriel de la Mairie adressé à l'entreprise d'assainissement, qui prouve notre bonne foi : "... Nous vous

*informons de notre autorisation de livraison de deux cuves chez Madame Richaud...".*

Alors que notre équipe d'intérêt communal travaille pour valoriser la Commune, pour protéger notre qualité de vie et pour faire avancer le Village vers une reconnaissance départementale, je regrette le comportement de quelques personnes de l'opposition, qui font feu de tout bois, y compris de brindilles, pour faire soupçonner et déshonorer la Commune de Mimet auprès des organismes d'Etat, du Conseil Départemental, des journalistes, etc, etc,... **En critiquant sans cesse la Mairie, le Maire et les Elus, auprès des journalistes et sur Internet, c'est toute la Commune qui est salie.** Alors que les élus travaillent rigoureusement pour la Commune, ternir et dénigrer la gestion municipale et les élus, pour tenter de dégrader leur bonne image à l'extérieur de la Commune, c'est nuire à la bonne place de Mimet dans le Département et c'est affaiblir l'ensemble de la Commune. Quel comportement idiot ! C'est vraiment triste pour la personne qui s'adonne à ces agissements sur internet ! **Alors qu'il y a tant à faire pour le bien-être quotidien et la quiétude des familles de Mimet...**

**■ Dépenses de fonctionnement**  
Je tenais à vous apporter quelques précisions concernant nos dépenses de fonctionnement. Lorsque les citoyens nous ont fait l'honneur de nous confier les clés de la Mairie de Mimet, nous étions au franc. Aujourd'hui, nous sommes à l'Euro. Depuis 2001, les prix ont augmenté, parfois de 150 % ou 200 %, ce qui est énorme ! Il est facile, pour certains, en comparant des chiffres en francs et en euros de dire que la Mairie augmente les dépenses de fonctionnement alors que tout augmente. En 2001, la Mairie était en déficit, la dette était importante car la municipalité précédente avait emprunté sans vraiment compter. Depuis, on se serre la ceinture, nous avons annulé la dette en 2013 et nous avons diminué les impôts locaux à deux reprises ! Et nous avons équipé la Commune sans emprunter. C'est aux Mimétains de juger nos actes et ceux des municipalités précédentes. Je vous le dis, mes chers collègues, pour que cela soit inscrit.

## Séance du Conseil Municipal du 18 juin 2018

**Georges Cristiani, Maire, fait observer une minute de silence pour Monsieur Bernard Duplessy Conseiller Municipal, et Monsieur Marc Portalier, Adjoint Spécial, décédés récemment. Il rend hommage à Monsieur Bernard Duplessy, Professeur émérite, homme d'histoire, passionné par celle de Mimet ainsi qu'à Monsieur Marc Portalier, homme aux qualités humaines incontestables et homme de la terre de Mimet qu'il connaissait et qu'il aimait tant.**

### POINTS ESSENTIELS :

- Les impôts communaux n'augmentent toujours pas
- Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
- Un nouveau logement social

#### ● Comité d'Action Sociale

Suite au décès de Monsieur Gilbert Mille, il faut d'actualiser le Conseil d'Administration du CCAS. Mme Sassi propose de nommer Monsieur Michel Ronot comme membre administrateur, à ses côtés et à ceux de Geneviève Dalfin, Adjointe, et Roselyne Fede, Conseillère Municipale.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

#### ● Election d'un Adjoint Spécial aux Moulières

Depuis le 22 février 2012, Monsieur Marc Portalier exerçait parfaitement les fonctions d'Adjoint Spécial. Suite à son décès ce siège d'Adjoint Spécial aux Moulières est devenu vacant ;

G.Cristiani, Maire propose de procéder à l'élection au scrutin secret d'un nouvel Adjoint. Monsieur Busca et Madame Kessas se présentent. Messieurs Molina et Riedel sont désignés comme assesseurs.

Résultat du vote à bulletins secrets : 25 sont inscrits. 25 se sont exprimés.

**22 voix pour Anne Kessas**  
**3 voix pour Patrice Busca.**

Madame Anne Kessas est élue Adjointe Spéciale pour les quartiers Ouest de Mimet.

#### ● Attribution de subventions aux Associations

Les Associations de Mimet suivantes sont subventionnées sur proposition de C. Robrieux :

- La Boule Mimétaine	4 500 €
- Rando Provence	336 €
- Mimet Musique et Culture	2 000 €
- Judo Club Mimet	830 €
- FCPE La Tour	450 €
- Takeda Budokan Mimet	900 €
- La Fraternelle de Mimet	1 000 €
- Office du Tourisme	3 900 €
- Au Cœur du Corps	300 €
- Mimet Modélisme	150 €
- Les Coloristes Mimétains	270 €

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

#### ● Le Festival International de Piano à Château-Bas

Pour la 38<sup>ème</sup> édition du Festival International de Piano qui se déroulera du 20 juillet au 18 août 2018, le "Festival" et Mimet ont décidé encore cette année et pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive, de s'associer pour proposer deux soirées sur le site de Château-Bas le mercredi 1<sup>er</sup> août et le jeudi 2 août 2018.

G. Cristiani, Maire : *“Monsieur Martin, Directeur du Festival International de Piano, nous a fait un grand honneur de répondre à ma demande et de choisir le Château-Bas pour y organiser des concerts prestigieux de piano. Les plus grands pianistes du Monde sont venus à Mimet, dans la cour d'honneur de Château-Bas. Avec le soutien du Pays d'Aix, depuis 15 ans, nous recevons des spectateurs venus de toute la France et des Mimétains passionnés de grande musique classique ou amateurs de jazz. J'espère qu'en 2019 nous aurons encore le soutien de la Métropole de Marseille. Il précise : le parc floral de Château-Bas n'est pas agréé comme Etablissement Recevant du Public, ni l'intérieur du bâtiment, seule la cour d'honneur de Château-Bas est autorisée au Public. Peu à peu, nous aménageons le site, mais ce sont des travaux très coûteux qui exigent du temps et de l'argent”.*

**Unanimité**

### ● Règlement intérieur de la Médiathèque Municipale

A. Kessas : la Médiathèque Municipale de Mimet, située aux Moulrières, est ouverte gratuitement à tous les Mimétains. Avec une importante collection de livres (14 800 livres) et de supports numériques, l'augmentation de la fréquentation de la médiathèque, implique la nécessité de régler les droits et devoirs des usagers de ce service public.

**Unanimité**

### ● Métropole de Marseille

#### ■ Modification de l'attribution de compensation 2018

A. Kessas indique que les montants annoncés par la Métropole le 15 février 2018, étaient erronés. *“Notre Conseil Municipal du 15 mars 2018, a fixé l'attribution de compensation provisoire de la Commune de Mimet en reprenant les montants annoncés dans ce courrier. La Métropole a adressé, par courriel, le 5 avril 2018, des nouveaux montants à soumettre au Conseil Municipal à 965 942€”.* Georges Cristiani : *“Le montant donné par la Métropole était erroné. Gérer la commune dans le contexte métropolitain est de plus en plus compliqué. La Métropole est dans une situation financière très délicate. Les compétences qui étaient communales sont devenues métropolitaines depuis le 1er Janvier de cette année. C'est ainsi que les bornes à incendie de Mimet, les curages de fossés de nos routes, l'urbanisme, le réseau pluvial et bien d'autres choses sont désormais de la responsabilité de la Métropole. Les Députés et les Sénateurs ont voté une loi idiote qui plombe la métropole, car ce n'est pas avec le curage des caniveaux de Mimet que la Métropole règlera le problème des transports et des embouteillages, et ce n'est pas en s'occupant des bornes à incendie que la métropole créera des emplois en Provence.*

*Comme je le dis depuis 2012, avec 113 maires des Bouches-du-Rhône, la Métropole doit s'occuper d'économie, d'emploi et des transports métropolitains et doit laisser aux*

*communes le soin de gérer le quotidien des habitants.*

*Je regrette que l'opposition municipale de Mimet ne nous ait pas soutenus et qu'elle soit toujours favorable à une telle Métropole”.*

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

#### ■ Convention avec la Métropole pour les transports scolaires

B. Montagna rappelle la Métropole est désormais responsable pour organiser la mobilité sur 92 communes, dont Mimet. La Métropole détient la compétence d'organisation des transports scolaires.

Cette convention sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et ce pour une durée de 5 ans, reconductible pour les 5 années suivantes.

G. Cristiani, Maire : *“A Mimet, le transport pour les enfants des 3 Ecoles Communales est gratuit. Avec mes amis de la Majorité Municipale, je maintiendrai cette gratuité des transports scolaires des écoles maternelle et primaires, même si cela doit nous coûter encore plus cher que l'année dernière. Je suppose que la Métropole fera payer davantage la commune, mais nous ne savons pas encore combien cela va coûter à la Mairie de Mimet. Nous le saurons seulement d'ici quelques jours, lors du prochain Conseil de la Métropole. Mais si nous ne délibérons pas maintenant, nous ne pourrons pas signer cette convention. Nous sommes donc obligés de voter sans connaître le prix... C'est un peu fort, mais c'est souvent de cette façon que la Métropole nous contraint ! La date d'inscription imposée aux Parents d'élèves pour le transport scolaire a été décidée, par la Métropole, au 9 juillet.*

*La métropole demande à la Commune de s'occuper de tout, des écoles communales, des collèges et des lycées. Les 7 300 fonctionnaires de la Métropole ne suffisent pas... Par ailleurs, et pour compliquer encore les choses, la métropole nous oblige à créer une Régie Municipale des Transports. Pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué...”.*

**Unanimité**

#### ● Opérateur Free Mobile

L. Belarbi indique qu'une antenne-relais doit être déployée par Free Mobile pour réaliser la couverture 3G et 4G, par une emprise de 30m<sup>2</sup> au Reygalets. La redevance annuelle est fixée à 14 000 € pendant 12 ans, avec une augmentation de 1,99 % chaque année.

**Unanimité**

#### ● Litige Charpente Azurée

A. Kessas présente le dossier du litige concernant la construction de la Grande Salle, Salle Polyvalente.

Suite aux malfaçons qui sont apparues consécutivement aux travaux (infiltrations d'eau, mauvaise étanchéité,...), la Mairie a assigné devant la juridiction administrative les entreprises responsables. Les conclusions du

rapport d'expertise ont fixé les montants d'indemnisation :

- 17 430 € pour l'entreprise Charpente Azurée ;
- 2 460,80 € pour la Société Sud Etudes Engineering ;
- 615,20 € pour la Société Empreinte.

**La Commune bénéficiera non seulement d'une indemnisation de 20 506 €, conformément aux montants d'indemnités fixés dans le rapport d'expertise, mais également de la prise en charge des frais d'expertise. Encore une injustice réparée !**

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

### ● Créances

Par courrier du 9 mai 2017, Madame le Trésorier Principal, Receveur de la Commune, demande que les créances de la Sarl Matmar, d'un montant de 2 520 €, et de M. Ripert d'un montant de 43 605,24 € soient annulées. Aujourd'hui, compte tenu des baisses de dotations de l'Etat et des charges supplémentaires imposées par l'Etat, A. Kessas indique que la Commune ne peut pas se permettre d'éteindre ces dettes.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

### ● Indemnité Comptable du Trésor Public

G. Cristiani, Maire propose conformément aux textes, d'accorder l'indemnité de conseil à Mesdames Anne-Marie Catanzaro, Sylvie Huguenin et à Madame Claude Tardieu, actuel Receveur Trésorier Principal, Receveur Municipal,

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

### ● Plan Local d'Urbanisme (PLUi) du Territoire du Pays d'Aix :

#### ■ Avis du Conseil Municipal sur les modalités de collaboration pour l'élaboration du PLUi

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). E. Claudet propose aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur les modalités de collaboration entre les 36 Communes membres du Territoire du Pays d'Aix, pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

**Unanimité**

#### ■ Avis du Conseil Municipal sur la prescription de l'élaboration du PLUi, par la Métropole

*G. Cristiani : “Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de plan local d'urbanisme, on peut le regretter, mais c'est la loi”*

C'est dans ce contexte que le Pays d'Aix engage l'élaboration de son PLUi.

Trois ambitions guident le projet de territoire du Pays d'Aix :

1/ Un territoire de proximité à l'écoute des changements sociétaux ;

2/ Un territoire renforçant le dynamisme économique et la diversité des emplois ;

3/ Un territoire éco responsable face aux enjeux des changements climatiques.

Ainsi, l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix poursuit les objectifs suivants :

1/ Développer un territoire solidaire, qui respecte les équilibres spatiaux et qui garantit un cadre de vie qualitatif à ses habitants, en :

- anticipant l'offre d'équipements publics par rapport à la production de logements ;

- promouvant la revitalisation des centres urbains et ruraux ;

- le structurant autour de la politique de mobilité, par des projets autour de :

▪ l'attractivité des cœurs de villes, de villages et de quartiers, par le développement de services à la population et par un renouvellement urbain dans le respect de la qualité de vie de ses habitants ;

▪ l'amélioration du parc de logements existants et la production de logements, adaptés aux besoins du plus grand nombre d'habitants, en veillant à la qualité architecturale et paysagère

▪ la réalisation d'équipements publics adaptés aux nouveaux besoins ;

▪ l'offre d'espaces verts publics de proximité accueillants, supports du vivre ensemble ;

▪ l'articulation du développement urbain durable des communes à la politique de mobilité de demain.

2/ Renforcer le dynamisme économique, favoriser le commerce de proximité, promouvoir la diversité des emplois et s'adapter aux évolutions sociétales pour consolider l'attractivité du territoire du Pays d'Aix en poursuivant les implications dans :

- l'accompagnement des filières productives et innovantes telles que la microélectronique, les énergies renouvelables, le nucléaire, la filière bois, Endurance Energies, Le Technopôle de l'Arbois, The Camp, French Tech ;

- la création et la requalification des espaces d'activités existants en favorisant la densité, la qualité et leur intégration ;

- la poursuite du développement de l'activité tertiaire ;

- une meilleure prise en compte des besoins qualitatifs et quantitatifs des entreprises, des salariés et notamment des jeunes actifs, basée sur l'attractivité universitaire du territoire ;

- le développement de l'attractivité touristique du Pays d'Aix : activités de pleine nature ; sentiers de randonnées, sites classés, culture ;

- une organisation du développement commercial afin de conforter les commerces de centres et de villages en tant qu'acteurs de cohésion sociale, facteurs de convivialité, d'animation et de proximité.

3/ Relever les défis environnementaux :

- en préservant la richesse des espaces agricoles, notamment, les terroirs d'Appellation d'Origine Contrôlée viticoles et oléicoles, naturels, forestiers et paysagers ;

- en protégeant les ressources du territoire et en garantissant un développement durable et équilibré pour le bien-être et la santé de ses habitants et des générations futures, par des projets autour de :

▪ la préservation des richesses écologiques du Pays d'Aix en particulier l'air, l'eau, le sol, le sous-sol, les ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes en milieux naturels et urbains ;

▪ la protection du patrimoine et des paysages provençaux en tant qu'héritage culturel et identitaire à léguer aux générations futures ;

▪ le renforcement du potentiel alimentaire du territoire pour tendre vers l'autonomie ;

▪ l'aménagement d'une ville durable de qualité adaptée aux changements climatiques ;

▪ la prise en compte des risques naturels et des pollutions dans les projets de développement et de renouvellement urbain ;

▪ la mise en place de conditions favorables au développement d'un territoire sobre et efficace en énergies limitant les gaz à effet de serre et la consommation d'espaces ;

▪ la contribution au développement des énergies renouvelables afin de tendre vers l'autonomie énergétique tout en préservant les paysages.

Conformément aux dispositions des articles L153-11 et L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, les réflexions relatives au PLUi seront menées sur le territoire dans le cadre d'une concertation associant, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- donner l'accès au public à une information claire tout au long de la concertation ;

- sensibiliser la population aux enjeux et aux objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet ;

- permettre au public de formuler ses observations.

La concertation se déroulera depuis la prescription du PLUi jusqu'à la phase « bilan de la concertation et arrêt du projet ».

Un dossier de présentation du projet de PLUi sera mis à disposition du public au siège du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ainsi que dans chacune des 36 Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Le contenu de ce dossier sera également disponible sur le site internet du Conseil de territoire.

Des réunions publiques seront organisées à deux étapes de la procédure d'élaboration du PLUi à savoir, présentation du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), présentation de "l'avant-projet" de PLUi. En particulier et pour chacune de ces deux étapes, il est prévu cinq réunions publiques à l'échelle du territoire du Pays d'Aix.

Les réunions publiques seront préalablement annoncées par voie de presse et par voie d'affichage au siège du Conseil de territoire du Pays d'Aix, ainsi que dans chacune des Communes membres du territoire et sur le site internet du Conseil de territoire. L'annonce précisera les dates, lieux et objet des réunions.

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la procédure selon les modalités suivantes :

- en les consignand dans les registres destinés à recevoir les observations du public et mis à disposition du public au siège du Conseil de territoire du Pays d'Aix et dans chacune des 36 Communes qui le composent ;

- et/ou en les adressant par écrit à : Madame la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Concertation sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc, 13100 AIX-EN-PROVENCE ;

- et/ou en les adressant par voie électronique à Madame la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aix à l'adresse : plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de donner un avis sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire du Pays d'Aix, dont l'élaboration sera prescrite par une délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

G. Cristiani, Maire : *"il s'agit là du lancement de la procédure. Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme propose de s'abstenir d'émettre un avis sur ces objectifs et modalités poursuivis"*.

**Majorité municipale : 22 abstentions**

**Opposition : 3 pour**

## ● ALTEO GARDANNE

Le dossier technique a été annoncé et mis à disposition du public du 18 mai 2018 au 18 juin 2018 aux heures d'ouverture du service urbanisme. *"aucune remarque n'a été formulée par les Mimétains"*.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 abstentions**

## ● Un nouveau

### Logement Locatif Social

V. Lefebvre rappelle que le 18 octobre 2017 le Conseil a saisi une opportunité foncière au Village, pour un bien immobilier bâti de 38 mètres carrés, au prix de 27 000 euros. Mais aujourd'hui l'EPF entend vendre ce bien immobilier à la Commune au prix de revient de 31 898,48 euros (Notaires, Huissiers, études, assurances et diagnostics). Compte tenu de cette augmentation du prix, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce, à nouveau. G. Cristiani, Maire : *"4 898 € sont donc rajoutés. Si l'on n'accepte pas ce nouveau prix, il n'y aura pas ce logement sociale"*.

**Unanimité**

## ● Budget Principal

### ■ Adoption du Compte de Gestion 2017 - Budget Principal

G. Cristiani : le Compte de Gestion est établi par le Trésorier Principal qui est rigoureusement identique au Compte Administratif de la Commune de Mimet. Ce qui prouve que nos finances sont parfaitement gérées selon la loi.

P. Busca : “je fais juste une remarque : je m'étonne que pour une Commune de 5 000 habitants il y ait un excédent”.

G. Cristiani : “Merci de nous faire ce compliment, en effet de nombreuses Communes sont aujourd'hui en déficit. C'était le cas en 2001 pour la Commune de Mimet ; lorsque nous avons été élus, la Mairie était en déficit. Maintenant, nous sommes en excédent, je vous remercie de l'avoir souligné”. Aucune autre remarque n'est formulée.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

**Adoption du Compte Administratif 2017-Budget Principal**

G. Cristiani, Maire : Depuis que les Mimétains nous ont fait l'honneur de nous confier la gestion de la Commune, nous sommes réunis afin d'adopter le 18<sup>ème</sup> Compte Administratif qui rend compte de notre gestion en 2017. J'ai fait parvenir un exemplaire complet du Compte Administratif à chaque Conseiller Municipal qui est parfaitement identiques à celui de l'Etat. Je pense donc qu'il n'y aura pas de problème pour voter le Compte Administratif que je vous présente.

A la fin de la présentation, je sortirai de la salle du Conseil et Madame la Première Adjointe assurera la présidence.

Je répondrai à toutes vos demandes d'informations que vous souhaiteriez, mais avant je rappelle que Mimet, comme toutes les Communes a dû faire face aux baisses des dotations de l'Etat.

▪ **La fiscalité n'a pas été augmentée, comme mes amis de la majorité d'Intérêt Communal s'y étaient engagés, elle a même été diminuée :**

Nous avons baissé les 3 impôts locaux en 2012 et en 2014 :

- En 2012, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 27,96 % ;
- En 2014, la Taxe d'Habitation à 13,44 % ;
- En 2014, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 93,53 %.

**“Je vous rappelle qu'aucun emprunt n'a pas été contracté, ce qui a permis d'annuler totalement la dette en 2013 qui avait été accumulée par la municipalité précédente. En 2016 nous avons contracté un emprunt voirie dans le contexte de la Métropolisation de la voirie municipale.**

**Comme l'a constaté le Trésor Public, notre gestion rigoureuse a permis de sortir la Commune d'une situation difficile, de pouvoir dégager un excédent à la section de fonctionnement, tout en réalisant des investissements pour la Commune.**

En 2017, les dépenses de fonctionnement par habitant ont baissé de 196,14 €/ habitant.

En 2017, les dépenses de fonctionnement ont coûté 802,30 € par habitant, alors qu'elles ont coûtés 998,44 € par habitant en 2016.

▪ **Les finances en 2017 s'établissent à :** En section de fonctionnement, nous avons un résultat de l'exercice de 449 366,35 €.

4 681 199,37 € de recettes de fonctionnement auxquelles on retranche 4 237 833,02 € de dépenses de fonctionnement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement nous servira à autofinancer la section d'investissement au Budget supplémentaire 2018. En section d'investissement, le Compte administratif dégage de Résultat cumulé + 85 723,08 €.

▪ **Le train de vie de la municipalité est toujours en parfaite maîtrise d'économie :** Les dépenses du chapitre 011 ont baissées de 25,60 % en 2016 par rapport à 2015.

Les comptes en hausse sont :

- 60612 électricité + 27 % ;
- 6064 fournitures administratives +19 % ;
- 60623 alimentation + 9 % ;
- 60636 vêtements de travail + 62 % ;
- 615221 entretiens des bâtiments + 36 % ;
- 611 prestations de services + 25 % ;
- 6232 frais de télécommunication + 4,85 %.

Les comptes en baisse sont :

- 60611 eau et assainissement - 20,61 % ;
- 60632 petit équipement - 31 % ;
- 60631 produit d'entretien - 41 % ;
- 61551 entretien matériel roulant - 28 % ;
- 6226 honoraires - 18 % ;
- 6161 affranchissements - 10 %.

▪ **les charges de personnel ont baissé de 1,6 % en 2017 par rapport à 2016**

**“Je vous informe, que je n'ai pas consommé, comme chaque année, le budget prévu sur le compte 6536 : Frais de représentation du Maire qui étaient de 104 €”.**

**“Il n'y a eu aucune prévision et aucune dépense au compte 656 : frais de fonctionnement des élus”.**

G. Cristiani, Maire : “le Compte Administratif correspond parfaitement à celui de l'Etat. Ce qui prouve notre gestion rigoureuse. Les impôts n'ont pas augmenté. Les charges en personnel ont diminué. Nous n'avons pas emprunté. Mes chers collègues, je ne vous aucune raison à ne pas voter ce compte”.

P. Busca en rappelant qu'il a des excédents : “que va-t-on faire avec les excédents ?”

G. Cristiani : “il faudrait, peut-être, faire un petit effort, je sais que ce n'est pas facile lorsque l'on est mal conseillé, mais il faudrait faire un effort. Je ne parle pas pour vous, car vous êtes un homme intelligent, je parle de la personne de l'opposition qui vous aide, ancienne fonctionnaire de la municipalité précédente.

Que voulez-vous de plus ? Notre Compte Administratif est rigoureusement identique au Compte de Gestion de l'Etat, ce qui est un gage de rigueur. Notre dette de la Commune a été éteinte en 2013. Nous diminuons les frais de fonctionnement alors que d'autres communes les augmentent. Nous sommes en excédent, pendant que d'autres mairies sont en déficit. Ce n'est pas parce que nous sommes en excédent que nous devons tout dépenser. Cet excédent permettra, en partie, de continuer à investir pour l'avenir dans les années prochaines. Dans le contexte de crise actuelle métropolitaine, nous devons conserver un matelas financier, nous devons être raisonnables et ne pas tout dépenser... L'excédent sera reporté pour avoir une bonne gestion 2018. Nous avons, ainsi, une marge de sécurité pour l'avenir.

M. Busca, vous vous appuyez sur une personne qui a prouvé son incapacité lorsqu'elle était agent municipale.

Elle a prouvé sa totale incompétence puisqu'elle a été démise de ses fonctions par un maire précédent. Alors qu'elle venait de la Mairie de Gardanne et qu'elle avait été engagée pour être secrétaire générale de la commune de Mimet, elle a été affectée aux archives par M le Maire Albert Gauche avec un avertissement, il a été contraint d'embaucher un autre secrétaire général pour faire tourner la mairie, car elle en était incapable. En 1998, le maire communiste précédent a également préféré embaucher un nouveau secrétaire général dès son élection, plutôt que de promouvoir cette personne. Le maire précédent a confié à votre amie, la responsabilité des listes électorales en l'affectant à l'urbanisme. Lorsque nous avons été élus, 3 ans plus tard, je lui ai confié la responsabilité des quartiers ouest de la Commune, mais elle s'est placée en maladie durant 6 ans aux frais de la commune avant de faire valoir ses droits à la retraite, il y a près de 10 ans maintenant. Monsieur Busca, vous avez su reconnaître que notre mairie était en excédent et je vous en remercie, mais ne nous demandez pas ce que nous allons faire des excédents, alors que vous pouvez constater que la commune travaille, que des carrefours sont aménagés, que nous aménageons peu à peu la voirie, que les écoles communales sont bien entretenues, que notre patrimoine est respecté, et que les bâtiments communaux sont rénovés, et que les impôts n'augmentent pas”.

G. Cristiani ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil.

**Majorité municipale : 20 pour**

**Opposition : 3 contre**

**Affectation du résultat - Budget Principal**

G. Cristiani, Maire propose d'inscrire, en recettes d'investissement au compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés, le montant de 570 075,08 € et d'affecter l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 2 451 013,16 €.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

**Vote du Budget supplémentaire 2018**

G. Cristiani, Maire : j'ai fait parvenir un exemplaire complet du Budget Supplémentaire 2018 à chaque Conseiller Municipal, chacun pourra suivre jusqu'en décembre 2018, la gestion des finances communales.

Le Budget Supplémentaire 2018 a été établi en équilibre de la façon suivante :

- En Investissement : 4 905 395,32 €
- En Fonctionnement : 2 388 656,16 € en dépense. Les recettes de fonctionnement sont diminuées de 62 357 €.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

**Budget Annexe Cimetière**

**Compte de Gestion Cimetières 2017**

G. Cristiani : le Compte de Gestion des cimetières doit être présenté préalablement au Compte Administratif de la Commune.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

■ **Compte Administratif Cimetières 2017**  
G. Cristiani rappelle que toutes ces écritures comptables exigées par le Trésor Public, lui apparaissent fastidieuses, mais il doit s'y soumettre conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales Cimetières comme suit :

**1/ Section d'exploitation**

Recettes de l'exercice 2017	2 924,28 €
Dépenses de l'exercice 2017	4 980,30 €
Résultat de l'exercice 2017	-2 056,02 €
Résultat reporté 2016	2 055,54 €
Résultat de clôture : excédent	-0,48 €

**2/ Section d'Investissement**

Recettes de l'exercice 2017	4 980,14 €
(Dont article 1068)	
Dépenses de l'exercice 2017	3 509,12 €
Résultat de l'exercice 2017	1 471,02 €
Résultat reporté 2016	16 467,33 €
Excédent investissement 2017	17 938,35 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé (dont restes à réaliser) : excédent	17 938,35 €

G. Cristiani ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

**Majorité municipale : 20 pour**

**Opposition : 3 contre**

■ **Report du résultat du Budget Cimetières**

G. Cristiani propose aux membres du Conseil Municipal le report de 0,48 € [!] au Compte D 002 "résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)" et de reporter à la section d'investissement sur le compte R001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" 17 938 €.

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

■ **Budget supplémentaire 2018 Cimetières**

G. Cristiani : le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2018 est une décision modificative particulière. Il s'agit d'un acte d'ajustement et de report. Ce Budget reprend l'affectation des résultats constatés au Compte Administratif tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal.

Les mouvements budgétaires tant en dépenses qu'en recettes sont les suivants :

- Section de fonctionnement : 33 245 €
- Section d'investissement : 47 071 €

**Majorité municipale : 22 pour**

**Opposition : 3 contre**

● **Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres est actuellement composée du Maire, Président de droit, mais qui n'y participe pas, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du remplacement de Monsieur Gilbert Mille, membre titulaire de la CAO par Monsieur Cédric Riedel, membre suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier membre titulaire.

**Unanimité**

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne participe à aucune commission d'appel d'offres "pour éviter tout commentaire ou toutes les rumeurs..."

**Communication de M le Maire**

■ **Le Conseil Départemental a alloué à la Commune une subvention de 12 000 € pour l'Acquisition de deux parcelles de 7 345 m2 classées en zone naturelle et en espace boisé classé dans le Plan Local d'Urbanisme au quartier l'Arenier.**

**Il faut remercier une nouvelle fois Madame Martine Vassal qui ne dégoje jamais à son engagement pour Mimet.**

■ **S'adressant à l'opposition : "vous êtes venus en Mairie consulter, à deux reprises, le registre des autorisations d'urbanisme le 25 avril 2018 et le 2 mai 2018, pour rechercher des permis de construire qui auraient été accordés à des élus ou des enfants d'élus. Vous n'avez évidemment rien trouvé, puisqu'il n'y avait aucun permis de construire accordé à des élus ou à des enfants d'élus ... !"**

■ **Rejet de la requête de M. J-F.R par le Tribunal Administratif**

Suite à l'audience du 14 mai 2018, le Tribunal Administratif de Marseille, dans son jugement du 28 mai 2018, a rejeté la requête de Monsieur R, demandant l'annulation du refus de permis de construire (PC.013.062.15.K0044), pour la création d'une maison individuelle de 237 m<sup>2</sup> de surface de plancher, Chemin des Reygalets, en bordure de la Route du Géant.

**Le plaignant a été condamné par le Tribunal à verser 1 000 € à la Commune.**

■ **Rejet de la requête de la SCI E par le Tribunal Administratif**

Le Tribunal Administratif, dans son jugement du 28 mai 2018, a rejeté la requête de la SCI E., demandant l'annulation du refus de permis de construire, pour la création d'une maison individuelle de 197 m<sup>2</sup> de surface de plancher, au Moulin Rou. Cette requête a été rejetée notamment pour le motif suivant : "Il ressort des pièces du dossier que le porteur à connaissance du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 23 mai 2014 a classé la parcelle terrain d'assiette du projet, qui se trouve à proximité d'une vaste zone forestière partiellement classée en espace boisé classé (EBC), en zone d'aléa exceptionnel pour l'aléa subi feux de forêt". En outre, le Tribunal Administratif a donné tort au plaignant, du fait que la construction envisagée ne respectait pas la distance de 10 mètres prescrite par le Plan d'Occupation des Sols (POS).

**La SCI E. a été condamnée par le Tribunal Administratif de Marseille à verser la somme de 1 000 € à la Commune.**

■ **Monsieur Busca, vous avez signé une nouvelle demande de renseignements.**

*"Vous m'avez une nouvelle fois fait parvenir un courrier de multiples demandes, au-delà de l'incohérence des phrases qui dénote l'incapacité du rédacteur ou de la rédactrice de cette lettre (car je sais que ce n'est pas vous qui l'avez écrite) je vais vous donner les réponses à ce questionnaire inquisitoire que vous avez signé.*

*Bien que toutes les réponses soient présentées dans les différents Comptes Administratifs que vous avez en mains puisque je vous les transmets régulièrement et en toute transparence, chaque année..."*

M. le Maire énonce toutes les réponses aux multiples questions de l'Opposition.

M le Maire rappelle notamment que :

*"la restauration scolaire de Mimet n'est pas privatisée, puisque les tickets de cantine sont payés à la Mairie par les parents d'élèves et que ce n'est pas comme pour les autoroutes privatisées, lorsque les automobilistes acquittent leurs tickets à Vinci ou à Eiffage".*

En ce qui concerne la demande "surprenante" sur "le nombre de marchés réalisés" M. le Maire rappelle que "les 5 marchés passés ont été présentés en Conseil et ont fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal. L'Opposition Municipale est donc parfaitement informée de ces 5 marchés passés en 2017". Toutefois pour être "agréable" M. le Maire rappelle les marchés :

- Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du Domaine de Château-Bas (création d'une salle) ;
- Coordination, organisation, animation et gestion d'un Accueil de Loisirs ;
- Organisation de l'accueil des enfants pendant les garderies et le temps méridien ;
- Fourniture et acheminement de gaz naturel ;
- Fourniture et acheminement d'électricité ;

Pour la demande de l'opposition "étonnante et incompréhensible" sur un hypothétique "marché de la signalisation routière et des quartiers". M. le Maire indique qu'il ne peut pas lui fournir car il n'y a pas de marché pour la signalisation. "On achète aux fabricants de panneaux routiers, il n'y a pas d'entreprise retenue pour éviter tout monopole, ce sont les entreprises qui vendent les panneaux au meilleur prix qui sont retenues. Les panneaux sont posés par les Services Techniques".

Monsieur le Maire indique qu'à "l'avenir le nombre des marchés sera obligatoirement augmenté car le seuil vient encore d'être diminué par l'Etat qui a si peu confiance aux communes. A Mimet, nous n'avons pas besoin de ça, car nous si nous sommes en excédent, c'est bien parce que nous savons gérer dans la rigueur les finances de la Commune..."

Vous aviez également demandé les clés pour ouvrir la Chapelle des Moulières pour un temps de prière pour votre père. Bien entendu les clés vous ont été remises par la Mairie, le jour demandé.

# artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

## Agence immobilière

- Agence Fiorimo  
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10
- Mimet Immobilier  
Bérangère Lecompte  
3, ch. de la Piboulette  
☎ 06 88 60 70 71
- Korine Olivier - Nicolas Matina  
170, chemin de Rigon  
☎ 06 26 30 21 50  
nicolasmatina@gmail.com

## Architecte DPLG

- Eric Barré  
470, route de la Diote  
☎ 06 72 57 53 31

## Architecte d'intérieur

- Séverine Gaffori  
32, av. des Arbusces  
☎ 06 18 70 18 93  
gaffori.severine@gmail.com

## Artisan

- Eureka Renov' - Franck Olivier  
Peinture, carrelage,  
placoplâtre, plomberie  
998, chemin du Vallon  
olivierfranck@yahoo.fr  
☎ 06 66 34 07 63

## Bar

- Bar Restaurant  
"Le Germinant" Les Moulrières  
☎ 06 72 29 61 29

## Beauté - Esthétique

- Institut de Beauté "Panonica"  
☎ 04 42 51 45 60
- Le Temps d'une beauté  
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières  
☎ 04 42 58 11 45
- Corinne TIZON  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr
- Cocoon SPA  
Centre de bien être - Esthétique  
487, route de la diote  
☎ 06 26 72 43 69

## Brocante

- Brocante à l'année  
"La Cave Blanche"  
55, rue du Gassin  
☎ 06 75 67 35 61

## Broderie, flocage, marquage textile

- Valérie Brouillard  
Les Folies douces de Val  
chemin des Jérômes  
☎ 06 27 48 01 72

## BTP

- Techniques Elingues Services  
Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard  
☎ 04 42 51 20 72
- Traction Levage  
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
- Terrassement  
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

## Carrosserie

- Carrosserie Mimétaine  
M. Yachou  
1343 route du Géant  
☎ 04 42 58 98 42

## Charpente

- Charpentiers du Littoral  
Route du Géant  
☎ 04 42 58 99 31

## Chaussures de danses

### Fabrication française

- Charles Rémy  
298, ch. des Farigoules  
☎ 06 85 84 10 80

## Chevrier

- Thierry FAURE  
873 rte Gardanne - Fontbelle  
☎ 04 42 58 91 61

## Coaching

- Conseil en ressources humaines  
formatrice Isabelle Baille  
☎ 06 10 83 89 23

## Coiffeurs

- "Play Back"  
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
- Le temps d'une Beauté  
3, clos des Oliviers ☎ 06 69 72 44 23
- Coiffure Jessica mixte  
98, rue Ballotesti ☎ 04 86 31 99 87

## Couture

- DE COUDRE retouches  
CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45

## Création

- Créatrice perles et bijoux  
Claire Sifre - 11, lotissement la Tour  
☎ 06 32 39 78 38

## Déchetteries

- Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
- Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
- Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

## Décoratrice d'intérieur

- Aurélie Estournet  
☎ 06 03 36 06 90

## Dentistes

- Christel Calleya  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 07
- Geoffroy Eschrich  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 07
- Caroline TRUCC  
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

## Disco Mobile

- Santo Claude  
27, av. de Provence - La Source  
☎ 06 07 89 02 59  
☎ 04 42 68 43 29

## Élagage-débroussaillage

- Christophe Guidi  
☎ 06 68 73 24 06

## Expert-comptable

- Cabinet d'expertise Secob  
M. OLLIVERO J-R  
195 Font Soutane  
☎ 04 42 08 02 89

## Fabrication artisanale

- Les macarons de Mimet  
190, chemin des Farigoules  
☎ 06 47 18 88 96  
maxouetsamaman@yahoo.fr

## Fioul

- BP Super Fioul - livraison à domicile  
☎ 06 23 84 33 48  
☎ 04 91 58 70 27

## Gîtes et Chambres d'hôtes

- La Bartavelle  
348 ch. des Amandiers  
☎ 04 42 58 85 90
- Le Laou  
☎ 04 42 68 40 04  
☎ 06 22 24 43 31
- Gîtes et Chambres d'hôtes  
541, rue du Gassin  
giteloucoudounat@gmail.com  
☎ 06 95 91 76 81

## Graphisme et Internet :

- Zebra Design (Graphiste libéral)  
34, rue de l'Etoile - Mimet  
☎ 04 42 68 43 73  
☎ 06 11 88 10 37

## Hamam

- Corinne Tizon  
Quartier les Geines  
Chemin des Vignes Basses  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr

## Hôtel-Restaurant

- Le Grand Puech  
8 rue Saint Sébastien  
☎ 04 42 58 91 06

## Hypnose Ericksonienne et PNL

- Praticienne certifiée  
Ghislaine Reboul  
☎ 06 83 54 70 31  
ghislainereboul@yahoo.com

## Imprimerie

- D.O.I - DENIS Didier  
☎ 04 42 12 60 18

## Infirmières

- MICHEL Martine  
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
- CADONI François  
☎ 06 11 50 08 10
- AURIC Martine  
13, lotissement le Bosquet  
☎ 06 18 15 85 28
- Infirmière stomathérapeute libérale  
BARBOT Agnès ☎ 06 03 80 65 79
- Cabinet d'Infirmiers  
Soins à domicile - AGOSTA Alain  
☎ 06 17 33 59 84
- Infirmière - soins à domicile  
NESTIRI Sylvie  
☎ 06 24 29 05 50
- Infirmier - soins à domicile  
GALLARDO Christophe  
☎ 06 20 55 12 99

## Jardinier Paysagiste

### Débroussaillage

- Axel ROMBAUT  
Prestations en CESU  
☎ 06 63 73 36 67

## Kinésithérapeutes

- MICHEL Pierre-Olivier  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 06
- VAN OOST Jean Luc  
LABROT Rémi - Les Fabres  
☎ 04 42 51 15 72

## Maroquinier

- Frédéric Deschamps  
création - réparation  
rue Saint Sébastien  
☎ 04 42 58 95 04  
☎ 06 08 22 63 03

## Maquillage permanent

- Corinne Tizon  
Les Vignes Basses  
☎ 06 23 03 17 24  
www.corinne-esthetique.fr

## Médecins

- Dr Lagache  
Centre médical La Tour  
☎ 04 42 68 46 01
- Dr SAGE DELAFOREST  
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

## Menuiseries

- Menuiserie BARBA  
☎ 04 42 58 22 75
- CHARLES Rémy  
298 ch. des Farigoules  
☎ 06 85 84 10 80

## Meublé de tourisme :

- Les Cigales  
M. et Mme SANTUCCI  
156, chemin de Rigon  
☎ 04 42 69 93 79  
☎ 06 44 28 06 14
- Le Château - Mme Rempenault  
5, place de l'Eglise  
☎ 04 42 58 95 24
- Le Laou ☎ 04 42 68 40 02  
☎ 06 22 24 43 31

## Orthophoniste

- Flora RUIZ  
Centre médical La Tour  
☎ 06 14 56 76 92

## Ostéopathe

- Amandine DANIEL D.O  
Centre médical La Tour  
☎ 06 84 37 45 20

## Pédicure podologue

- Sandra Normand  
Centre Médical la Tour  
☎ 04 42 18 21 68

## Pizzeria

- La Mia Pizza  
Patrick PARISOTTO  
☎ 06 03 54 39 27

## Pension chevaline

- Les écuries de l'Etoile  
1343, route du Géant  
☎ 06 79 79 41 91

## Pharmacies

- Pharmacie des Ecoles  
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti  
☎ 04 42 58 97 62
- Pharmacie des Moulrières  
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc  
☎ 04 42 51 25 85

## Photographes

- Magali Batbedat  
25, place de la Mairie  
☎ 06 11 37 54 18
- Marion Kabac  
Auteur Photographe  
☎ 06 03 68 06 10
- Nelly Isoardo  
Les Castangs  
☎ 06 66 40 87 23

## Plomberie

- Clim é Eau - sanitaire, chauffage  
M. Teleno ☎ 06 60 70 34 93
- Plomberie - chauffage  
M. Bouillard  
512 chemin de la Calade  
☎ 04 42 12 66 80  
☎ 06 19 92 20 18

## Prothésiste Ongulaire Diplômée

- Laura Nails  
6, chemin du Vallat des Fabres  
☎ 06 22 21 30 52  
lauranails.artblog.fr

## Réflexologie

- Agnès Favard  
5, rue Paul Cézanne  
☎ 06 43 71 67 23

## Restaurant

- Le Must  
M. Dahan - CC les Fabres  
☎ 04 42 63 77 53

## Savonnerie

- Savonnerie du Pilon du Roy  
Magasin d'usine  
M. Kolbac  
Chemin du Vallon  
☎ 04 42 62 13 38

## Salle pour nocés et banquets

- Mas de la Ventarelle  
M. LORENZATI Guy  
☎ 04 42 69 95 98

## Serrurerie Ferronnerie

### Metallerie

- SAFM - Zone de Puits Gérard  
☎ 04 42 51 13 09

## Services à domicile

- GPE - Gilles Palmese  
217, chemin des Régalets  
☎ 06 98 68 42 67

## Supermarché

- Intermarché - Les Fabres  
☎ 04 42 51 37 98

## Tabac Presse

- L'Interface  
Chemin des Fabres  
☎ 06 01 78 84 67

## Tapissier en siège

- M. DA ROCHA  
Rue des Mufliers - Les Moulrières  
☎ 04 42 65 98 66

## Taxi

- M. Henri ☎ 06 21 41 49 35
- M. Laroche ☎ 06 12 69 25 59
- Lise Lorenzatti ☎ 06 84 62 03 10

## Usinage - Mécanique Générale Industrielle

- Localisol - Zone de Puits Gérard  
☎ 04 42 51 13 09

## Vétérinaire

- Clinique Vétérinaire  
FAUX POINT Laurent - Les Fabres  
☎ 04 42 58 19 05

# Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

## Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 09 73 20 34 31 - 06 20 67 92 31

## Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon  
09 80 54 36 92

## Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes  
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

## Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

## Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

## Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres  
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

## Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres  
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

## Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses

04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

## Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin  
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

## Françoise GARCIA

882, le Moulin Rou - 04 42 69 90 13 - 06 03 95 21 68

## Johanna GUIB

11, allée des Genêts - 06 38 50 31 20

## Virginie HEYDEL

1343, route du Géant - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

## Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien - 06 21 75 02 61

## Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

## Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses  
04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

## Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

## Corinne PAUCHON

40, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

## Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire  
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

## Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulrières  
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

## Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant  
06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

## Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



# numéros utiles

## Les Services Municipaux

Mairie	Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 94 48 10
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h	
Encombrants	04 42 12 62 39
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

**Bibliothèque Municipale** 04 42 51 24 84  
Horaires d'ouverture :  
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h à 12h

**Office de tourisme**  
Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52  
Tous les jours de 15h à 17h. 06 37 45 29 38  
contact.mimet.tourisme@gmail.com  
mimet-tourisme.com

**Administrations, divers...**  
Service des Eaux SIBAM 04 42 04 65 43  
Direction des Services Fiscaux 04 42 95 81 00  
Sous Préfecture Aix 04 42 17 56 00  
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage 09 72 67 50 13  
GRDF sécurité dépannage 0 800 473 333  
La Poste (ouverte de 8h30 à 11h) 04 42 58 91 00  
Paroisse de Mimet 04 42 58 92 20

**Urgences et Sécurité**  
Comité Feux Communal 06 21 86 62 60  
Gendarmerie 17 ou 04 42 58 30 10  
Centre Paul Cézanne 04 42 65 61 00  
Maison de retraite Villa Jean Casalonga 04 42 65 63 68  
Pompiers 18 ou 04 42 58 93 43  
SAMU 15 ou 04 91 49 91 91  
SOS médecins (24h/24) 04 42 26 24 00  
Centre anti-poisons 04 91 75 25 25  
Ambulances La Mimétaine 04 42 16 06 06  
Pharmacie de garde 3237  
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche



**Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle**

**17**

**Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10**  
**Police Municipale ☎ 06 10 07 22 21**  
**☎ 06 14 07 13 83**



**Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.**

## infos utiles

### ■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - [mimet.mairie@wanadoo.fr](mailto:mimet.mairie@wanadoo.fr)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

### ■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

### ■ Tickets de cantine

L'achat des tickets de cantine s'effectue tous les mercredis matin en Mairie du Village. Vous pouvez également déposer vos chèques libellés à l'ordre de "Régie Restauration Mimet" en Mairie ou Mairie Annexe.

### ■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2002 doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

### ■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

### ■ Inscription sur les listes administratives

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives jusqu'au 31 décembre 2018 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Etre inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

### ■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus ! Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

### ■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet :

[www.mimet.fr](http://www.mimet.fr)

Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit à :  
[mimet.mairie@wanadoo.fr](mailto:mimet.mairie@wanadoo.fr)